

Formation au dispositif d'assistance aux communes pour la gestion des listes électorales et à l'outil Elire

Les préfetures : interlocutrices des communes

Module "nouveaux" agents





01 Le circuit d'assistance



02 Le REU : contexte, contenu et mise à jour

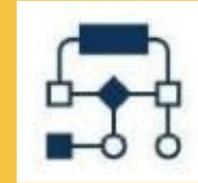


03 Le portail Elire préfetures



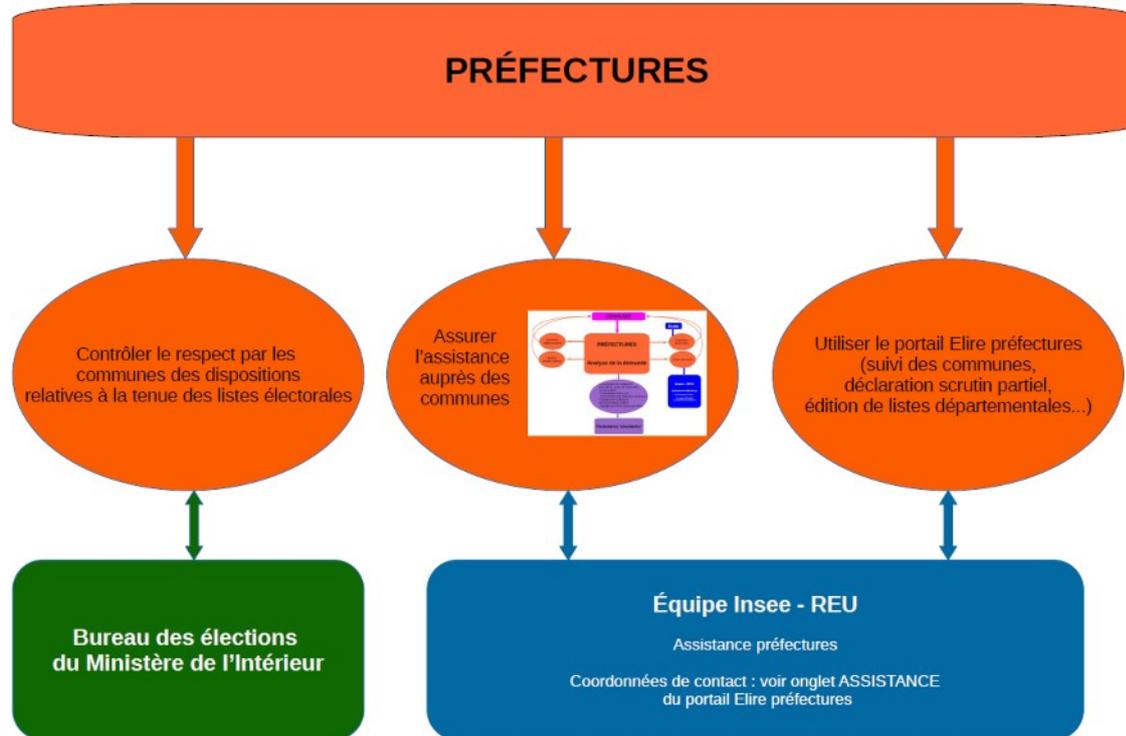
04 Le portail Elire communes

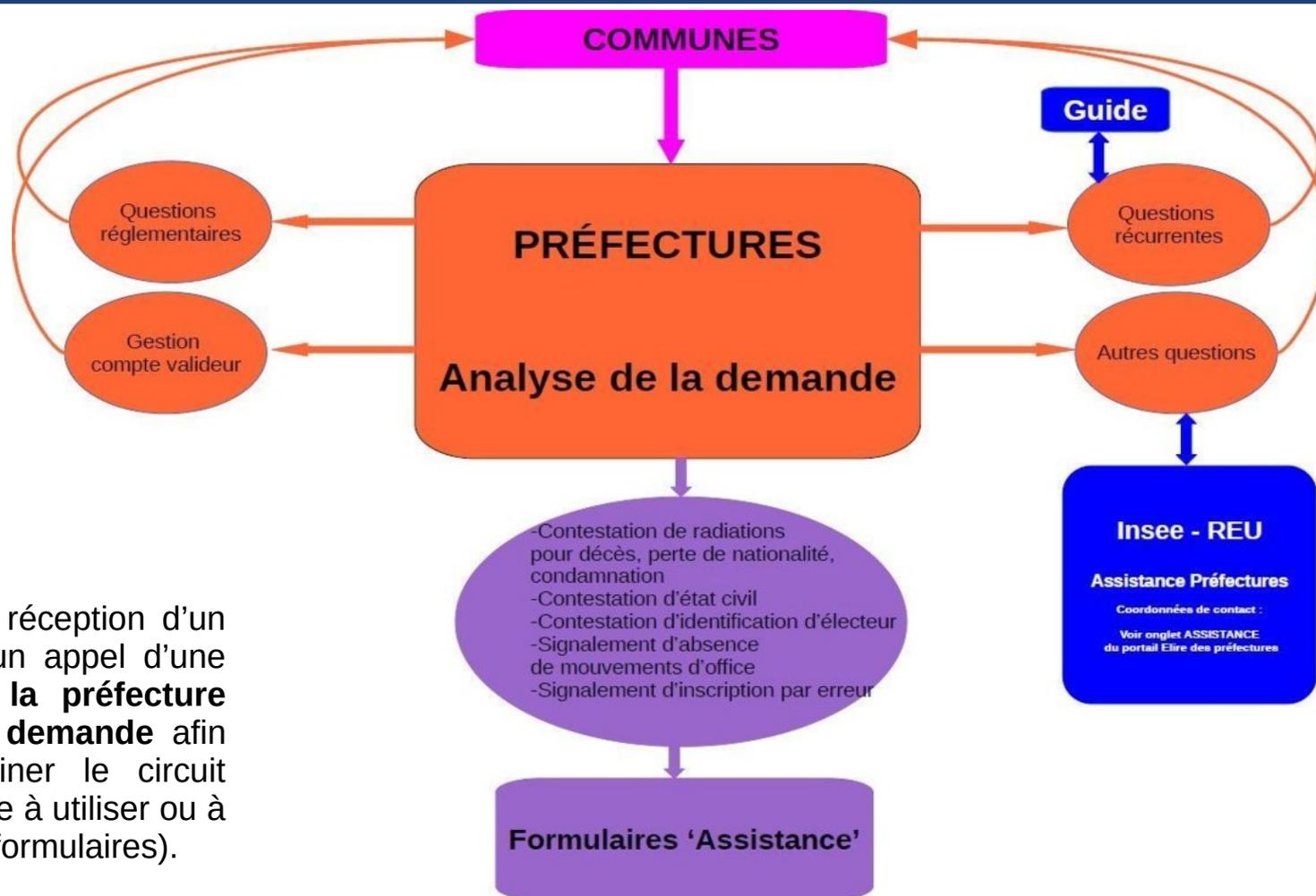
01 Le circuit d'assistance



Le circuit mis en place

- **Préfectures** : le point d'entrée pour les communes. Rôle : réglementaire et aiguillage.





Lors de la réception d'un mail ou d'un appel d'une commune, **la préfecture instruit la demande** afin de déterminer le circuit d'assistance à utiliser ou à conseiller (formulaires).

Le circuit mis en place

- **L'équipe Insee – REU :**
 - traite les formulaires 'Assistance' en provenance des communes (contestations de données) ;
 - assure l'assistance de deuxième niveau auprès des préfetures (par mail et téléphone) ;
 - assiste les tribunaux pour les contestations d'électeurs après l'arrêt des listes et les jours de scrutins nationaux ;
 - est l'interlocutrice de premier niveau des éditeurs de logiciels.
- **Les éditeurs de logiciels** doivent prendre en charge toutes les questions liées à la divergence entre l'attendu dans Elire et les données dans le logiciel éditeur.

02 Le REU : contexte, contenu et mise à jour



Le contexte

Les principales dates de mise en place

- Août 2016 : loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et instaurant le REU
- Mai 2018 : décret n° 2018-343 portant création du traitement automatisé des données du REU
- Fin 2018 - début 2019 : initialisation et mise en service du REU
- Décembre 2019 : loi n° 2019-1461 qui instaure la déterritorialisation des procurations
- Janvier 2022 : intégration des procurations dans le REU

Le Ministère de l'Intérieur est responsable du processus électoral

Responsabilités des préfetures dans le processus :

- contrôler le respect par les communes des dispositions relatives à la tenue des listes électorales
- déclarer les scrutins locaux
- assurer l'assistance auprès des communes

L'Insee est responsable du système de gestion du REU

Le système de gestion permet de :

- identifier l'électeur au RNIPP à partir de l'état civil déclaré
- prendre en compte dans le REU les inscriptions, les radiations, les procurations ou les informations ayant un impact sur les listes (décès, incapacités, jeunes, naturalisations, etc)
- contrôler l'unicité d'inscription, contrôler les demandes de création de procurations
- proposer un outil de gestion (Elire) aux communes/préfectures, des API (programmes informatiques) aux éditeurs de logiciels et des fonctionnalités d'échange avec les administrations partenaires

Les communes échangent avec le REU

Responsabilités des communes dans le processus :

- apprécier la conformité des éléments fournis (y compris pour les inscriptions en ligne)
- apprécier la réalité de l'attache communale
- respecter le délai d'instruction des demandes d'inscription
- soumettre les prescriptions d'inscription, de radiation et de procuration à l'Insee
- faire figurer sur les listes les informations nécessaires
- éditer et publier les listes conformément au code électoral
- préparer et organiser les scrutins

Quelques chiffres

- 49,3 millions d'électeurs inscrits sur une liste électorale en France (au 08/05/24, hors Nouvelle-Calédonie) :
 - 47,4 millions d'électeurs inscrits sur liste principale en commune
 - 1,6 million d'électeurs inscrits sur liste consulaire
 - 329 000 électeurs inscrits sur au moins une des deux listes complémentaires
- 3,4 millions d'électeurs ont établi une procuration pour au moins un des tours des élections législatives anticipées de 2024, soit 7 % des électeurs

Inscriptions et radiations entre le 9 mars 2022 et le 8 mai 2024

Nombre d'électeurs	Évolution depuis le 9 mars 2022
Nombre d'électeurs au 9 mars 2022	48 803 175
Électeurs inscrits ou réinscrits	+4 537 637
Électeurs atteignant l'âge électoral	+1 810 728
Inscriptions volontaires, dont :	+2 594 636
Inscriptions en ligne	+1 447 820
Électeurs ayant acquis la nationalité française	+121 550
Autres situations ¹	+10 723
Électeurs radiés des listes	-4 001 098
Électeurs décédés	-1 201 133
Électeurs radiés à l'initiative des communes	-529 913
Électeurs radiés à la suite d'une nouvelle inscription	-2 198 360
Autres situations ¹	-71 692
Évolution	+536 539
Nombre d'électeurs au 8 mai 2024	49 339 714

Champ : France hors Nouvelle-Calédonie.
 Source : Insee - Répertoire électoral unique

L'initialisation du REU

- 1ère étape : Récupération des listes électorales communales déposées dans e-listelec
- 2ème étape : Alignement de l'état civil des listes communales sur celui du RNIPP
- 3ème étape : Repérage des inscriptions multiples

Les communes devaient valider la version initiale du REU fin 2018.

Quelles informations sont contenues dans le REU?

Les données individuelles : état civil de l'électeur

- Numéro National d'Electeur (NNE) : *numéro aléatoire pérenne et permanent, attribué par le système*
- Nom, prénoms, date de naissance, sexe et lieu de naissance : *données de l'état civil du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP), vérifiées par le système au moment de l'inscription, mises à jour automatiquement en cas de changement d'état civil officiel*
- Nom d'usage : *Attention, il ne provient pas du RNIPP et n'est pas géré par l'Insee. Il permet uniquement de faire apparaître un autre nom en complément du nom officiel.*
- Nationalité : *information vérifiée par la commune lors de l'inscription, n'est pas contenue dans le RNIPP*

Les données individuelles : situation électorale

- Rattachement à une commune par type de liste (LP, LCM, LCE) ou à un consulat
 - rattachement actif : cas général
 - rattachement inactif : mineurs inscrits d'office (jusqu'à leur majorité)
- Procurations :
 - en tant que mandant
 - en tant que mandataire dans la commune (ou le consulat) de rattachement
- Incapacités avec perte de droits de vote (décès, condamnation, perte de nationalité)

Les données individuelles : adresses et coordonnées de contact

- adresse de rattachement (*utilisée pour l'envoi de la carte électorale*)
- adresse de contact (*si différente de l'adresse de rattachement, utilisée pour l'envoi de la propagande*)
- adresse électronique
- numéros de téléphone

L'indication d'une adresse de contact, d'une adresse électronique et/ou de numéros de téléphone est facultative.

Seul le code postal est contrôlé dans le REU (5 caractères numériques). Les autres champs sont gérés par les communes.

Les bureaux de vote :

- code, libellé, adresse
- correspondance avec les cantons, les circonscriptions législatives et métropolitaines

A chaque électeur rattaché à la commune doit être affecté :

- un bureau de vote
- un numéro d'ordre dans le bureau de vote

Affectation séquentielle en régime courant
Renumérotation périodique par ordre alphabétique

- **Le REU = la liste des électeurs**

- liste des individus du REU rattachés à la commune, ayant un rattachement actif ou inactif
- évolue « en temps réel » au fur et à mesure des inscriptions et radiations



- **La liste électorale arrêtée**

- associée à un scrutin : liste des électeurs qui peuvent voter à ce scrutin, selon les règles du code électoral
- en cas d'absence de scrutin dans l'année : liste des électeurs dont le rattachement est actif à la date de constitution de la liste (demande à faire en fin d'année)

- **Le tableau des inscriptions et radiations (dit « des mouvements »)**

récapitulatif des inscriptions et radiations depuis le dernier arrêt des listes

- **La liste d'émargement**

liste à imprimer pour la tenue du scrutin (présence des procurations et mentions éventuelles)

- **Le tableau des procurations**

récapitulatif des procurations valides pour le scrutin

- **La liste pour la propagande**

- **La liste des électeurs actifs**

liste à fournir lors des demandes de consultation des listes électorales

**Quels types de modifications
peuvent faire les communes
dans le REU?**

Elles peuvent modifier directement (*sans validation*) dans le REU sur la fiche électeur

- adresse de rattachement (*rectification de l'adresse*), coordonnées de contact
- bureau de vote
- nom d'usage
- nationalité (*pour les ressortissants européens non français*)

Elles peuvent gérer leurs bureaux de vote

La commune définit les bureaux de vote dans le REU. Elle peut :

- ajouter/supprimer un bureau de vote dans la liste des bureaux de vote
- modifier les caractéristiques d'un bureau de vote
 - code (4 caractères alphanumériques)
 - libellé
 - adresse
 - correspondance avec canton, circonscriptions législative et métropolitaine
- réaffecter les électeurs dans les bureaux de vote
- refaire la numérotation par ordre alphabétique dans le bureau de vote (attention : conséquence sur les numéros portés sur les cartes électorales)

Elles ne peuvent pas modifier l'état civil des électeurs

Une demande de rectification d'état civil doit être formulée pour mise à jour du RNIPP : s'il est donné suite, le REU sera corrigé automatiquement

La demande de correction doit être adressée à l'Insee :

- Pour les nés en France, via [service-public.fr \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454) ou par courrier
- Pour les nés à l'étranger, via le formulaire d'assistance disponible dans Elire ou par courrier

Elles ne peuvent pas modifier la capacité électorale des électeurs

Une demande de rectification doit être signifiée à l'Insee : s'il est donné suite, le REU sera corrigé automatiquement

La demande de correction doit être adressée à l'Insee via le formulaire d'assistance disponible dans Elire

Comment le REU est-il mis à jour ?

Le REU est mis à jour en continu

- à partir des décisions d'inscription ou de radiation prises par le maire ;
- à partir d'informations permettant de procéder aux inscriptions et radiations d'office par le système de gestion du REU prévues par le code électoral ;
- à partir des demandes de création et d'annulation de procurations faites en ligne ou par Cerfa.

La mise à jour du REU suite aux décisions du maire

A réception d'une demande d'inscription validée, le système de gestion procède à différentes vérifications :

- Identification de l'électeur

si l'électeur est déjà présent dans le REU, le numéro national d'électeur a pu être repéré dans la phase d'instruction de la demande

si ce n'est pas le cas, un traitement d'identification sera exécuté pour retrouver le numéro d'électeur ou lui en attribuer un si l'électeur ne figurait pas déjà dans le REU

- Vérification de la capacité électorale

La mise à jour du REU suite aux décisions du maire

A réception d'une demande de radiation validée,

le système de gestion vérifie que l'électeur n'a pas déjà été radié par une procédure concurrente (radiation d'office).

La phase d'identification est inutile dans le cas d'une radiation, car la demande porte nécessairement sur un électeur identifié a priori.

Inscription et radiation

A l'issue du traitement, le système notifie à la commune la suite donnée :

- inscription ou radiation prise en compte dans le REU
- ou échec de la prise en compte, avec indication du motif (décès, incapacité électorale, inscription plus récente dans une autre commune)

Les demandes d'inscription en ligne

- Un citoyen peut remplir une demande d'inscription en ligne pour n'importe quelle commune de France
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- La demande est transmise automatiquement au REU qui créera une demande d'inscription pour la commune concernée
- La commune est notifiée de cette demande et doit l'instruire comme une demande volontaire faite en mairie (avec l'étape de vérification des pièces justificatives)
- Environ 56 % des demandes d'inscription volontaire sont faites en ligne

Les procurations

- Les mairies doivent saisir dans le REU les demandes de procurations reçues par Cerfa. Le système de gestion procède à l'ensemble des contrôles avant de créer la procuration (situation électorale, plafonnement du nombre de procurations, etc.)
- Un citoyen peut également faire une demande de procuration en ligne et la faire valider par un personnel habilité (officier ou agent de police judiciaire, agent du ministère de l'Europe et des affaires étrangères)
<https://www.maprocuration.gouv.fr/>
 - Lors des élections européennes et législatives de 2024, les électeurs pouvaient effectuer une procuration entièrement dématérialisée après avoir validé leur identité numérique.
 - Suite au succès de l'expérimentation, le Ministère de l'Intérieur travaille à sa généralisation. Elle sera accompagnée de la possibilité d'annuler une procuration également sans se déplacer.
- Après validation, et à l'issue des contrôles par le système de gestion, la procuration est créée d'office dans le REU

Pour les élections nationales de 2024, environ 75 % des procurations ont été demandées en ligne

Interroger sa situation électorale

- Sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr), il est également possible de vérifier son inscription sur les listes électorales et de télécharger une attestation d'inscription (notamment pour les candidats aux élections) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- Depuis janvier 2022, le site permet également :
 - **de récupérer son numéro national d'électeur** ;
 - **de retrouver le détail des procurations** que l'électeur détient en tant que mandataire ou a donné en tant que mandant.

La mise à jour du REU suite à la prise en compte des inscriptions d'office

- inscription d'office des jeunes
- inscription d'office des personnes ayant acquis la nationalité française
- inscription d'office suite à décision judiciaire

La mise à jour du REU suite à la prise en compte des inscriptions d'office

Le système procède directement aux inscriptions d'office dans le REU,

- sur la base des informations qu'il reçoit des administrations détenant l'information,
- dès lors qu'il a réussi à identifier la personne à partir de l'état civil transmis.

La commune est notifiée de ces inscriptions.

Si l'électeur n'a pas été identifié, le dossier est transmis à la commune sous forme d'une demande d'inscription à instruire (proposition d'inscription d'office). La commune doit alors procéder aux vérifications d'état civil et d'attache communale avant de valider ou refuser la demande.

Dans tous les cas, la commune doit compléter l'inscription ou le dossier de demande en affectant un bureau de vote à l'électeur. Si la commune estime que l'électeur n'a pas (plus) d'attache communale, il lui appartient de le radier.

La mise à jour du REU suite à la prise en compte des radiations d'office

- radiation pour inscription sur une autre liste électorale
- radiation pour décès ou incapacité
- radiation suite à décision judiciaire

Le système procède directement à la radiation des personnes concernées dans le REU

- sur la base des informations qu'il reçoit des administrations détenant l'information ou suite à l'inscription d'un électeur dans une autre commune.
- La commune est notifiée de ces radiations.

Les mentions « ne vote pas dans la commune »

- Concerne les électeurs votant à l'étranger pour les élections européennes (européennes 2024) ;
- Concerne les détenus (présidentielles 2022), lorsque ces derniers ont fait le choix de voter par correspondance plutôt que de se déplacer aux urnes ;
- La gestion de la mention est prise en charge par le système dès que l'information est reçue des autorités électorales des autres états membres ou de l'autorité pénitentiaire.
- Une fois le scrutin terminé, la mention est supprimée.

La période préélectorale

- Pour chaque scrutin est définie la « période préélectorale » : entre le 6ème samedi précédant le scrutin (ou le 1^{er} tour) et le jour du dernier tour prévu
- Si une inscription est validée par le maire pendant la période préélectorale :
 - si le dossier est déclaré complet avant le début de la période préélectorale ou s'il relève de l'article L30, l'inscription est prise en compte immédiatement dans le REU : l'électeur figurera sur la liste électorale associée au scrutin ;
 - sinon, la demande reste en « Traitement Insee – Attente lendemain scrutin du JJ/MM/AAAA » jusqu'au lendemain de la fin de la période préélectorale et l'électeur ne figurera pas sur la liste électorale associée au scrutin.

La période préélectorale

Focus sur la date de dossier complet

La date de dossier complet est structurante dans l'acceptation ou non d'un dossier d'inscription lors d'un scrutin.

Elle correspond à la date de complétude du dossier :

- au moment de sa réception pour l'inscription en ligne ;
- de son dépôt pour une inscription en mairie ou par courrier ;
- de la récupération des pièces justificatives en cas de dossier incomplet.

Quelles sont les modalités d'accès au REU?

L'accès au REU pour les mairies

2 interfaces possibles pour mettre à jour et consulter le REU :

- par le portail Elire proposé par l'Insee : <https://repertoire-electoral.insee.fr>
besoin d'une connexion Internet
fonctionnalités limitées à la gestion du REU dans la commune
- par l'intermédiaire d'un logiciel éditeur
le logiciel peut apporter des fonctionnalités complémentaires et/ou une intégration dans un environnement commun à d'autres procédures

Si les données sont différentes dans les 2 interfaces, c'est qu'il y a sans doute un problème de synchronisation du logiciel avec le REU. La mairie doit alors être orientée vers son éditeur de logiciel.

L'accès au REU pour les préfectures

1 seule interface pour mettre à jour et consulter le REU :

- par le portail Elire proposé par l'Insee : <https://repertoire-electoral.insee.fr>
 - besoin d'une connexion Internet
 - accès à un portail préfecture dédié
 - accès au portail mairie de l'ensemble des communes du département

Dans tous les cas (mairie ou préfecture), un utilisateur dispose d'un compte auquel sont associés des droits lui permettant d'intervenir dans le cadre de son rôle.

Le rôle détenu en propre par un utilisateur peut être délégué à un autre utilisateur.

03 Le portail Elire préfectures



Le portail préfectures : l'écran d'accueil

Le bandeau du haut ou « barre d'outils » :



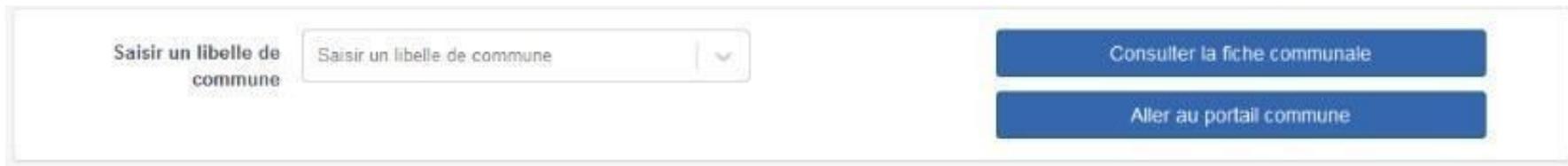
La partie supérieure de la page d'accueil:



Ces nombres sont calculés au cours de la nuit précédente et ne sont pas actualisés en temps réel.

Le portail préfetures : l'écran d'accueil

La partie centrale de la page d'accueil:



Saisir un libelle de commune

Saisir un libelle de commune

Consulter la fiche communale

Aller au portail commune

Elle permet de sélectionner une commune :

- soit pour consulter la « fiche communale » qui permet de suivre le travail de gestion des listes par les communes
- soit pour aller sur le portail « commune » et consulter les données du REU pour cette commune.

Le portail préfectorales : l'écran d'accueil

La partie inférieure gauche de la page d'accueil:

INDICATEURS SUR LES ÉLECTIONS	
Commune(s) ayant un scrutin en cours	1
Commune(s) ayant un scrutin en cours sans arrêt de liste	1

Les indicateurs ci-dessus permettent d'accéder aux listes des communes ayant un scrutin en cours (= période préélectorale débutée), et parmi celles-ci les communes n'ayant pas encore arrêté leur liste électorale pour ce scrutin → à suivre particulièrement, et à relancer le cas échéant.

Le portail préfetures : l'écran d'accueil

La partie inférieure droite de la page d'accueil :



The screenshot shows two main sections of the portal interface. The first section, titled 'INDICATEUR SUR L'ACTIVITÉ DES COMMUNES', contains a single link: 'Fichier CSV des dates de dernière connexion et de dernier arrêt de liste en fin d'année (année sans scrutin) par commune'. The second section, titled 'COMPTAGES', contains four links: 'Fichier CSV des comptages d'électeurs par bureau de vote', 'Fichier CSV des comptages d'électeurs et de mouvements par commune', 'Fichier CSV des comptages de procurations actives par bureau de vote', and 'Fichier CSV des comptages de procurations actives par commune'.

Elle permet d'extraire des fichiers .csv donnant des informations détaillées :

- date de dernière connexion au REU (Elire ou logiciel éditeur) et de dernier arrêt de liste pour une année sans scrutin, par commune ;
- nombre d'électeurs par bureau de vote et par type de liste ;
- décomptes d'électeurs (par catégorie), de bureaux de vote, de mouvements (par type et par motif) sur un an et sur un mois ;
- décomptes des procurations actives par bureau de vote et par commune.

Le portail préfetures : l'onglet gestion des communes

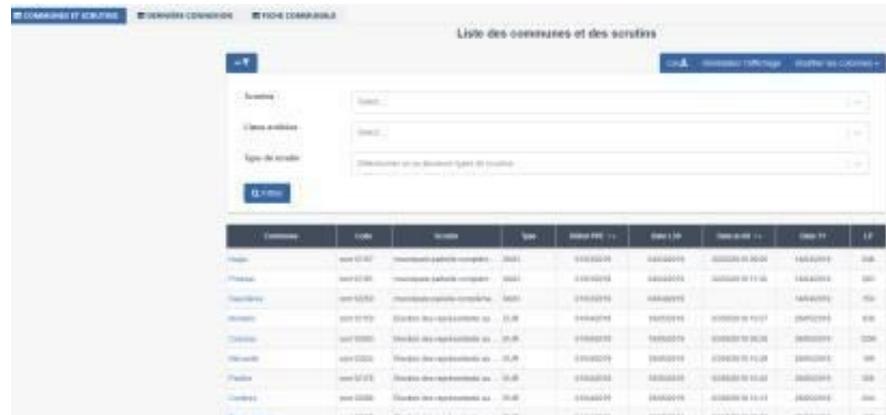
Il permet de suivre l'activité des communes dans leur gestion des listes électorales

Le sous-onglet 'communes et scrutins'

Affiche tout ou partie des communes concernées par un scrutin déclaré dans le système.

Filtré par défaut sur les communes qui ont un scrutin en cours et qui n'ont pas encore arrêté leur liste

On peut exporter le fichier .csv correspondant à l'aide du bouton situé en haut à droite de la liste



The screenshot shows a web interface titled 'Liste des communes et des scrutins'. It features a search and filter section at the top with fields for 'Commune', 'Date arrêtée', and 'Type de scrutin'. Below this is a table with the following columns: 'Commune', 'Code', 'Scrutin', 'Type', 'Date arrêtée (1)', 'Date arrêtée (2)', 'Date arrêtée (3)', 'Date arrêtée (4)', and 'LF'. The table contains several rows of data, including entries for 'Paris', 'Pondichéry', 'Mauritius', 'Cayenne', 'Martinique', 'Guadeloupe', 'La Réunion', and 'Mayotte'.

Commune	Code	Scrutin	Type	Date arrêtée (1)	Date arrêtée (2)	Date arrêtée (3)	Date arrêtée (4)	LF
Paris	75056	Membres du conseil municipal	CM	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	100
Pondichéry	60501	Membres du conseil municipal	CM	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	100
Martinique	97201	Scrutin des représentants au	SR	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	100
Cayenne	97301	Scrutin des représentants au	SR	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	100
Martinique	97202	Scrutin des représentants au	SR	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	100
La Réunion	97401	Scrutin des représentants au	SR	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	100
Mayotte	97501	Scrutin des représentants au	SR	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	2020-06-01	100

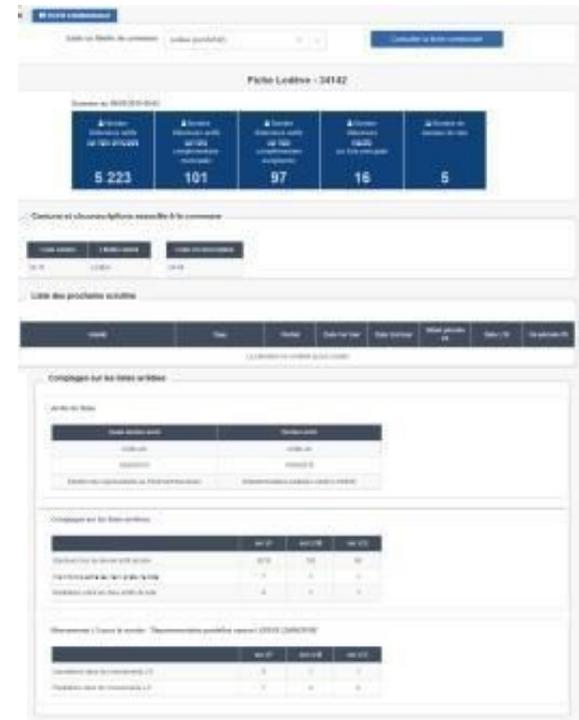
Le portail préfetures : l'onglet gestion des communes

Il permet de suivre l'activité des communes dans leur gestion des listes électorales

Le sous-onglet 'fiche communale'

Rappelle, pour une commune donnée :

- le nombre d'électeurs actuel
- les cantons et circonscriptions dont dépend la commune
- les scrutins à venir déclarés dans le système
- les décomptes des électeurs et des mouvements figurant dans les derniers « livrables » produits pour les scrutins.



Le portail préfetures : l'onglet scrutins 1/3

Il permet d'afficher la liste des scrutins concernant une ou plusieurs communes du département et de définir les caractéristiques des scrutins locaux.

Affichage de la liste des scrutins

LISTE

Liste des scrutins

+ Ajouter un scrutin partiel

		Libellé	Type	Partiel	Zone géo	Date 1er tour	Date 2nd tour	Début période PE	Date L30	Fin période PE
		Election minicipale partielle complémentaire	Election municipale	Oui	Dauzat-sur-Vodable	24/01/2021	31/01/2021	19/12/2020	14/01/2021	31/01/2021
		Election municipale partielle intégrale	Election municipale	Oui	La Monnerie-le-Montel	24/01/2021	31/01/2021	19/12/2020	14/01/2021	31/01/2021
		Election partielle intégrale	Election municipale	Oui	Esteil	20/09/2020	27/09/2020	15/08/2020	10/09/2020	27/09/2020
		Election municipale partielle integrale	Election municipale	Oui	Saint-Éloy-la-Glacière	13/09/2020	20/09/2020	08/08/2020	03/09/2020	20/09/2020

Le portail préfetures : l'onglet scrutins 2/3

Ajouter un scrutin partiel

Seul un utilisateur ayant le rôle de « Responsable préfecture » peut déclarer un scrutin.

En cliquant sur « Ajouter un scrutin partiel » on fait apparaître une boîte de dialogue :

Ajout d'un scrutin partiel

Libellé du scrutin *

Type de scrutin *

Zone géographique

Date de 1er tour Date de 2nd tour

- Attention : par défaut, c'est la date du jour qui est indiquée pour les 2 tours.

Avant de cliquer sur « Créer le scrutin », bien s'assurer que les dates sont correctement remplies (il n'y a pas encore de demande de confirmation, en cours de développement).

- On ne peut plus supprimer un scrutin après le début de la période préélectorale.

Le portail préfetures : l'onglet scrutins 3/3

Calcul de comptages

+  + Ajouter un scrutin partiel

		Libellé	Type	Partiel	Zone géo	Date 1er tour	Date 2nd tour	Début période PE	Date L30	Fin période PE
		Election minicipale partielle complémentaire	Election municipale	Oui	Dauzat-sur-Vodable	24/01/2021	31/01/2021	19/12/2020	14/01/2021	31/01/2021
		Election municipale partielle intégrale	Election municipale	Oui	La Monnerie-le-Montel	24/01/2021	31/01/2021	19/12/2020	14/01/2021	31/01/2021
		Election partielle intégrale	Election municipale	Oui	Esteil	20/09/2020	27/09/2020	15/08/2020	10/09/2020	27/09/2020

Ces comptages donnent, par commune et par catégorie, le nombre d'électeurs susceptibles de participer au scrutin, en fonction de l'information connue au moment de la demande.

On ne peut demander un comptage que pour un scrutin à venir.

Le fichier produit sera accessible par l'onglet « Listes et comptages ».

Le portail préfetures : l'onglet listes et comptages

Il permet de récupérer les listes arrêtées des communes du département, de déclencher la constitution de listes de propagande, de listes de procurations et d'une liste des électeurs actifs. Les comptages associés à un scrutin sont également téléchargeables ici.

LISTE

Cette page se rafraichit toutes les 15 minutes.

Editer une liste électorale

Pour obtenir une liste, sélectionner le document souhaité puis éventuellement le type de fichier. Si vous avez demandé un comptage dans l'onglet « Scrutins », votre demande est visible dans le tableau en bas de cette page.
Une fois le traitement effectué, le document sera disponible au téléchargement dans le tableau.

- Listes arrêtées du département
- Fichier de propagande du département
- Liste des procurations du département
- Liste des électeurs actifs du département

Le portail préfectures : l'onglet listes et comptages

La fonction « Listes arrêtées du département »

permet de constituer un fichier d'archive (format .zip) contenant les dernières listes arrêtées de toutes les communes du département.

Remarque :

Il est possible d'obtenir la liste arrêtée d'une seule commune en se rendant sur le portail Elire de la commune concernée (onglet « Listes et tableaux »)

La fonction « Fichier de propagande du département »

permet de déclencher la constitution d'un fichier d'archive (format .zip) contenant l'ensemble des électeurs par type de liste ayant, à la date de la demande, un rattachement actif dans une commune du département. Il est possible de demander ce fichier pour tout le département, par canton, par circonscription législative ou par taille de communes (plus ou moins de 2 500 habitants).

Le portail préfectures : l'onglet listes et comptages

La fonction « Liste des procurations du département »

permet de constituer un fichier d'archive (format .zip) contenant la liste de toutes les procurations des communes du département.

La fonction « Liste des électeurs actifs du département »

permet de constituer un fichier d'archive (format .zip) contenant la liste de tous les électeurs actifs (inscrits et disposant d'un rattachement actif au moment de la demande) de toutes les communes du département.

Quel que soit le type de liste demandé, le traitement se fait en léger différé.

Quand le fichier est constitué, la colonne « Date du traitement » est renseignée dans le tableau récapitulatif et l'icône de téléchargement  apparaît.

Dans les fichiers d'archive .zip, les listes sont au format .csv

Le portail préfetures : l'onglet gestion des droits

Il permet de visualiser et de déclarer les utilisateurs qui ont accès aux données du REU pour la préfecture et de définir leur profil.

Liste des comptes utilisateurs



LISTE DES COMPTES D'UTILISATEURS + CRÉER UN COMPTE D'UTILISATEUR

+Y réinitialiser l'affichage modifier les colonnes -

	Identifiant	Nom	Prénom	Mail	Rôle	Rôle délégué
<input type="radio"/>	[REDACTED]	Pref	Agent	[REDACTED]	Agent préfecture	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	Pref	Resp	[REDACTED]	Responsable préfecture	

En sélectionnant un utilisateur, on fait apparaître en bas de la liste les cadres correspondant à ses caractéristiques.

L'adresse électronique n'est pas modifiable par cet écran car elle sert d'identifiant du compte : pour la modifier, il faut supprimer le compte existant et en créer un nouveau.

Le portail préfetures : l'onglet gestion des droits

Créer un compte utilisateur



The screenshot shows a web interface for creating a new user account. At the top, there are two navigation tabs: 'LISTE DES COMPTES D'UTILISATEURS' and '+ CRÉER UN COMPTE D'UTILISATEUR'. The main heading is 'Nouveau compte'. Below this, the section is titled 'Informations sur le compte'. The form contains the following fields and options:

- Quel rôle souhaitez-vous créer ?** Role*: A dropdown menu with the text 'Sélectionner un rôle pour l'utilisateur'.
- Adresse mail***: A text input field with the placeholder 'Saisir le mail de l'utilisateur'.
- Nom***: A text input field with the placeholder 'Saisir le nom de l'utilisateur'.
- Prénom***: A text input field with the placeholder 'Saisir le prénom de l'utilisateur'.
- Souhaitez-vous déléguer votre rôle de Responsable préfecture ?**: Radio buttons for 'Oui' and 'Non'.
- A blue button labeled '+ Valider' is located at the bottom right of the form.

L'écran « Créer un compte d'utilisateur » n'est accessible qu'à un utilisateur ayant le rôle de « Responsable préfecture » : il définit le rôle attribué en propre à cet utilisateur et peut lui déléguer son rôle.

Le portail préfetures : l'onglet assistance

The screenshot shows the 'Elire' portal interface. At the top, there is a navigation bar with the 'Elire' logo and the Insee logo. The main navigation menu includes 'ACCUEIL', 'GESTION DES COMMUNES', 'SCRUTINS', 'LISTES ET COMPTAGES', 'GESTION DES DROITS', and 'ASSISTANCE'. The 'ASSISTANCE' tab is highlighted. Below the navigation bar, there are two main content sections. The first section is titled 'DOCUMENTATION' and contains the text: 'Un espace de documentation est à votre disposition. [Accès à la Documentation en ligne.](#) Vous y trouverez notamment tous les supports utiles à la prise en charge de l'assistance auprès des communes (documents issus de la formation à destination des préfetures)'. The second section is titled 'CIRCUIT D'ASSISTANCE' and contains the text: 'Ce sont les préfetures qui assurent l'assistance de premier niveau sur les questions des communes liées à la gestion des listes électorales du Répertoire Électoral Unique (REU) : l'ensemble des questions des communes vous sont alors adressées. Si vous rencontrez des difficultés dans la prise en charge de ces demandes, l'équipe Insee dédiée à l'assistance auprès des préfetures sur les questions liées au REU est à votre écoute : à l'adresse suivante : [redacted] par téléphone au [redacted]. Nous vous apporterons notre aide afin que vous puissiez répondre à la commune. Attention, ces coordonnées de contact ne doivent en aucun cas être transmises aux communes. Sachez tout de même que pour certaines questions, des formulaires Assistance sont accessibles depuis le portail Elire ou depuis le logiciel éditeur des communes si ces dernières souhaitent signaler : une radiation à tort suite à perte de nationalité ou condamnation, une radiation à tort suite à un décès, une confusion entre l'électeur et un autre individu, l'absence d'un décès, l'absence d'une décision de justice, l'absence d'un jeune, une inscription par erreur dans votre commune, une contestation d'état civil d'un électeur né à l'étranger (attention si l'électeur est né en France il n'y a pas de formulaire à saisir, il devra lui-même faire la démarche en ligne à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454)

Une partie « Documentation » qui contient un lien vers l'espace documentaire préfetures du REU

Une partie « Circuit d'assistance » avec un rappel du rôle des préfetures et les coordonnées de l'équipe Insee – REU

Le portail préfetures : l'espace documentaire

Espace documentaire du Répertoire Electoral Unique

Espace préfetures

Documentation sur l'assistance aux communes à l'usage des préfetures

SOMMAIRE

- Formation des préfetures à l'assistance
- Documentation des communes
- Nouveautés sur le portail Elire
- Gestion des mots de passe
- Utilisation du portail Elire préfetures
- Pour en savoir plus sur le répertoire electoral unique

Formation des préfetures à l'assistance

[Guide de réponses aux questions récurrentes - version du 18/07/23 \(à destination des préfetures uniquement\)](#)

[Schéma : le rôle des préfetures](#)

[Schéma : le circuit d'assistance \(à destination des préfetures uniquement\)](#)

[Support de formation sur le dispositif d'assistance aux communes pour la gestion des listes électorales \(à destination des préfetures uniquement\)](#)

[Pour contacter Insee : voir l'onglet ASSISTANCE du portail Elire préfetures](#)

Documentation des communes

Un espace de documentation dédié aux communes est accessible à l'adresse suivante : <https://doc.repertoire-electoral.insee.fr/espace-communes/>

On y trouve entre autres des tutoriels vidéos, notamment celui sur les procurations dans le REU, mais également ceux sur la gestion du nom d'usage et sur l'inscription d'office des jeunes. Un autre tutoriel sur les dates importantes d'une demande d'inscription y sera prochainement mis en ligne.

[Les tutoriels vidéos dans l'espace communes de la documentation](#)

Nouveautés sur le portail Elire

Vous trouverez dans cette rubrique la liste des évolutions faites récemment dans le portail Elire communes. Elles sont classées par date de mise à disposition.

Une page spécifique vous permet d'accéder au détail de ces évolutions.

- 28 septembre 2023 : nouveau livrable 'Liste des électeurs actifs'
- 28 septembre 2023 : modification de la période de demande du livrable 'Liste arrêtée en fin d'année (année sans scrutin)'

L'espace documentaire dédié aux préfetures

On y trouve :

- les documents de la formation préfetures
- un lien vers l'espace documentaire des communes
- un lien vers une page dédiée aux nouveautés du portail Elire
- les documents et liens d'information sur le REU et le portail Elire préfetures (dont les tutoriels vidéo et le guide des questions récurrentes)

04 Le portail Elire communes



L'assistance

Les formulaires d'assistance sont accessibles dans le portail Elire ou le logiciel éditeur.



★ Elire
Insee

ACCUEIL SUIVI DES DEMANDES GESTION DES ÉLECTEURS GESTION DES PROCURATIONS BUREAUX DE VOTE GESTION DES DROITS [profil] ASSISTANCE SE DÉCONNECTER

DOCUMENTATION

Ce formulaire vous permet de signaler les observations sur les points suivants: *radiation à tort suite à perte de nationalité, condamnation ou décès, état civil incorrect, confusion entre deux électeurs et absence d'inscription ou de radiation d'office.*

Pour toute autre question, merci de vous adresser :

- pour la procédure et les aspects réglementaires, pour la gestion du compte valideur : à votre préfecture
- pour l'utilisation de votre logiciel et sa synchronisation avec le REU : à votre éditeur de logiciel

[Accès à la Documentation en ligne](#)

DEMANDE DE SIGNALEMENT

L'assistance

Les différents types de formulaires d'assistance

DEMANDE DE SIGNALEMENT

Je conteste la radiation d'un électeur

- Je conteste la radiation ou l'incapacité pour perte de nationalité ou condamnation d'un électeur.
- Je conteste la radiation pour décès d'un électeur

Je conteste l'identification d'un électeur

- J'estime qu'il y a confusion entre l'électeur et un autre individu

Je signale l'absence dans le REU de mouvements d'office attendus et datant de plus de deux mois

- Absence d'un décès
- Absence d'une décision de justice
- Absence d'un jeune

Je signale une erreur d'inscription

- L'électeur a été inscrit par erreur dans ma commune

Je conteste l'état civil d'un électeur et j'estime que l'état civil de l'électeur est à corriger

NB: Vous pouvez modifier vous-même le nom d'usage des électeurs figurant dans le Répertoire électoral unique (REU), car il ne fait pas partie des éléments de l'état civil qui sont contrôlés pour garantir l'identification.

- L'électeur est né en France hors Nouvelle-Calédonie
- L'électeur est né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie et inscrit sur liste principale
- L'électeur est né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie et inscrit sur liste complémentaire

FORMULAIRE D'ASSISTANCE

Contestation Etat-Civil

La demande de correction est à effectuer par l'électeur, à partir d'un service en ligne disponible sur le site service-public.fr à l'adresse suivante (en bas de page):
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Une demande de signalement
=
un formulaire transmis par mail
à l'équipe Insee - REU en
charge du traitement des
formulaires

L'assistance

Les champs indiqués avec un astérisque sont obligatoires.

Il est important que la mairie complète le champ 'Commentaires' pour préciser l'objet de sa demande et faciliter le traitement.

FORMULAIRE D'ASSISTANCE

Contestation Radiation

Contact

Code commune

Adresse mail Nom/Prénom N° téléphone

Electeur

Numéro de l'électeur (INE) * Nom de l'électeur * Prénom

Sexe * M - Masculin F - Féminin

Naissance

Date de naissance * JJ / MM / AAAA

Né(e) en France * Oui Non

Localité de naissance Pays de naissance * Sélectionner un Pays ▼

Commentaires

Ajouter ici un commentaire, champ libre max 1000 caractères.

L'assistance

L'accès à la documentation pour les communes :



The screenshot shows the 'Elire' portal interface. At the top, there is a dark navigation bar with the 'Elire' logo on the left and several menu items: ACCUEIL, SUIVI DES DEMANDES, GESTION DES ÉLECTEURS, GESTION DES PROCURATIONS, BUREAUX DE VOTE, and GESTION DES DROITS. On the right side of this bar, there is a user profile icon and a button labeled 'ASSISTANCE' which is highlighted with an orange border. Next to it is a 'SE DÉCONNECTER' button. Below the navigation bar, the main content area features a blue header with the word 'DOCUMENTATION'. Underneath, there is a paragraph of text explaining the purpose of the form and a list of contact points for different issues. At the bottom of this section, a link 'Accès à la Documentation en ligne' is circled in orange.

★ Elire
Insee

ACCUEIL SUIVI DES DEMANDES GESTION DES ÉLECTEURS GESTION DES PROCURATIONS BUREAUX DE VOTE GESTION DES DROITS

ASSISTANCE SE DÉCONNECTER

DOCUMENTATION

Ce formulaire vous permet de signaler les observations sur les points suivants: *radiation à tort suite à perte de nationalité, condamnation ou décès, état civil incorrect, confusion entre deux électeurs et absence d'inscription ou de radiation d'office.*

Pour toute autre question, merci de vous adresser :

- pour la procédure et les aspects réglementaires, pour la gestion du compte valideur : à votre préfecture
- pour l'utilisation de votre logiciel et sa synchronisation avec le REU : à votre éditeur de logiciel

[Accès à la Documentation en ligne](#)

L'assistance

L'espace documentaire dédié aux communes

On y trouve :

- l'historique des nouveautés
- un rappel du circuit d'assistance
- les documents et liens d'information sur le REU et le portail Elire communes, notamment **les tutoriels video**

Espace documentaire du Répertoire Electoral Unique

Espace communes

SOMMAIRE

- ▮ [Nouveautés sur le portail Elire](#)
- ▮ [Assistance aux communes](#)
- ▮ [Gestion du mot de passe](#)
- ▮ [Documentation](#)

Nouveautés sur le portail Elire

Vous trouverez dans cette rubrique la liste des évolutions faites récemment dans le portail Elire. Elles sont classées par date de mise à disposition.

Une page spécifique vous permet d'accéder au [détail de ces évolutions](#).

- 28 septembre 2023 : nouveau livrable 'Liste des électeurs actifs'
- 28 septembre 2023 : modification de la période de demande du livrable 'Liste arrêtée en fin d'année (année sans scrutin)'
- 6 juillet 2023 : ajout de la date du scrutin dans l'état de la demande pour les demandes d'inscription en 'Attente lendemain scrutin'
- 6 juin 2023 : mise à jour de la liste des lieux d'établissement de procurations
- 27 mars 2023 : ajout de la date de demande usager dans la liste des demandes d'inscription

Assistance aux communes

Les préfetures assurent l'assistance de premier niveau auprès des communes concernant la gestion des listes électorales du Répertoire Electoral Unique.

Sachez tout de même que pour certaines questions relatives à la situation particulière d'un électeur, vous pouvez utiliser les formulaires d'assistance accessibles depuis le portail Elire ou depuis votre logiciel éditeur si vous souhaitez signaler :

- une radiation à tort suite à la perte de la nationalité, à une condamnation ou à un décès ;
- une confusion entre l'électeur et un autre individu ;
- l'absence d'un décès, d'une décision de justice ou d'un jeune ;
- une inscription par erreur dans votre commune ;
- une contestation d'état civil d'un électeur (attention si l'électeur est né en France il n'y a pas de formulaire à saisir, il devra lui-même faire la démarche en ligne à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>).

[Schéma](#) : le circuit d'assistance aux communes

Les communes utilisant un logiciel fourni par un éditeur tiers sont invitées, en cas de problème lié à ce logiciel, à s'adresser directement à l'assistance mise en place par leur éditeur.

Pour tout problème de connexion au portail Elire, nous vous invitons à consulter la [FAQ disponible sur insee.fr](#) (thème 06 de la FAQ).

Gestion du mot de passe

Les fonctionnalités dans le portail commune

La commune accède au REU et à différentes fonctionnalités.

Lorsque la liste électorale est modifiée suite aux demandes que la commune a saisies, elle est avertie par une notification dans le REU.

Lorsqu'elle commande un livrable, elle est avertie par une notification dans le REU.



Les fonctionnalités dans le portail commune

Lorsque la liste électorale est modifiée par le système de gestion du REU ou une autre commune, la commune est avertie par une notification dans le REU.



Le portail commune : l'écran d'accueil

Le bandeau du haut ou « barre d'outils » :



La zone intermédiaire d'informations :

Le portail commune : l'écran d'accueil

Le rappel des tâches :

TÂCHES	
Nombres d'inscriptions/radiations à valider	0
Nombre de demandes à instruire	24
- dont nombre de nouvelles inscriptions en ligne à traiter	24
- dont nombre de nouvelles propositions d'inscription à traiter	0
- dont nombre de demandes d'inscription complètes ou à instruire	0
Electeurs sans bureau de vote (toutes listes)	31

Lien direct vers les principales fonctions :

LISTE DES FONCTIONS	Q
GÉRER LA LISTE DES ÉLECTEURS	▼
consulter la liste courante (permet de radier un électeur)	
+ inscrire un électeur	
consulter la liste des demandes en cours	
valider une inscription ou une radiation	
GÉRER LA LISTE DES BUREAUX DE VOTE	>
GÉRER LES COMPTES D'ACCÈS	>

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalités accessibles

- Lire les notifications
- Extraire les listes

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : Lire les notifications

TABLEAU DE BORD NOTIFICATIONS 15 SCRUTINS EN COURS 0 LISTES ET TABLEUX

Notifications

+ ? réinitialiser l'affichage modifier les colonnes

Suivi	Date	Type de notification...	Résultat du traitem...	Détail de la notification
	05/12/2018	Inscription	Pris en compte	La demande d'inscription n°10010 de [redacted] a été prise en compte. L'électeur David Domin...
	05/12/2018	Inscription	Pris en compte	La demande d'inscription n°10012 de [redacted] a été prise en compte. L'électrice [redacted] a été inscrite sur l...
	05/12/2018	Inscription	Pris en compte	La demande d'inscription n°10001 de [redacted] a été prise en compte. L'électeur Romain Char...
	05/12/2018	Inscription	Pris en compte	La demande d'inscription n°10002 de [redacted] a été prise en compte. L'électeur Yves [redacted] a...
	05/12/2018	Radiation	Pris en compte	Suite à une inscription dans une autre commune, [redacted] a été radié de la liste principale. Ses coordo...
	05/12/2018	Inscription	Pris en compte	La demande d'inscription n°10003 de [redacted] a été prise en compte. L'électeur Yves [redacted] a...
	05/12/2018	Inscription	Pris en compte	La demande d'inscription n°10005 de [redacted] a été prise en compte. L'électrice [redacted] a...
	05/12/2018	Inscription	Pris en compte	La demande d'inscription n°10008 de [redacted] a été prise en compte. L'électrice Christelle Marie G...
	05/12/2018	Radiation	Pris en compte	Suite à une inscription dans une autre commune, [redacted] a été radié de la liste principale. Ses coordonnées...
	05/12/2018	Radiation	Pris en compte	Suite à une inscription dans une autre commune, [redacted] a été radié de la liste principale. Ses coordon...

de 1 à 10 sur 15 éléments

1 2 >

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : Lire les notifications

Quatre types d'opérations sont notifiées :

- Demandes d'inscriptions en ligne et propositions d'inscriptions office à traiter
 - *Lien vers demande à traiter*
- Prise en compte dans le REU des inscriptions, radiations et modifications d'état civil
 - *Lien vers fiche électeur*
- Créations et annulations de procurations, faites en ligne ou par Cerfa
 - *Lien vers détail de la procuration*
- Mise à disposition de livrables
 - *Lien vers fichier*

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : Lire les notifications

- Filtre sur l'indicateur de suivi, type de notification, résultat traitement, date de notification

The screenshot shows the 'Notifications' interface. At the top, there are navigation tabs: 'TABLEAU DE BORD', 'NOTIFICATIONS 14', 'SCRUTINS EN COURS 1', and 'LISTES ET TABLEAUX'. Below these, the title 'Notifications' is centered. To the right of the title are two buttons: 'réinitialiser l'affichage' and 'modifier les colonnes'. On the left side, there are four filter sections: 'Suivi' with a dropdown menu, 'Type de notification' with a dropdown menu, 'Résultat du traitement' with a dropdown menu, and 'Date de notification entre le' with two date input fields and an 'et le' label. A blue 'Filter' button is located below the date filters. At the bottom of the page, a table header is visible with columns: 'Suivi --', 'Date', 'Type de notification --', 'Résultat du traitement --', and 'Détail de la notification'. A small blue icon with a minus sign is circled in orange in the top left corner of the filter area.

N.B. : il n'existe pas de filtre sur le nom de l'électeur. Pour faire une recherche par nom, vous devez filtrer les notifications (par date ou type), augmenter le nombre de lignes par page et utiliser la fonction 'Rechercher' du navigateur (raccourci clavier Ctrl+F).

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : S'abonner aux notifications

- Permet de recevoir un mail lorsqu'une nouvelle notification est émise

C'est l'utilisateur connecté qui s'abonne (en bas de page) et il est averti par mail qu'une notification est arrivée sur le portail Elire.



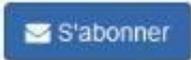
de 1 à 10 sur 54 éléments

10 ▾

1 2 3 4 5 > >>

Gérer les abonnements aux notifications

Vous n'êtes pas abonné à l'alerte par courriel "Nouvelles notifications"



Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : extraire les listes

Seul un utilisateur ayant le rôle de « valideur » (en propre ou par délégation) peut demander l'extraction de livrables.



The screenshot shows a navigation bar with four tabs: 'TABLEAU DE BORD', 'NOTIFICATIONS 0', 'SCRUTINS EN COURS 0', and 'LISTES ET TABLEAUX'. The 'LISTES ET TABLEAUX' tab is selected and highlighted in blue. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Editer une liste électorale ou un tableau des mouvements'. It contains a paragraph of instructions and a list of radio button options.

Editer une liste électorale ou un tableau des mouvements

Pour obtenir une liste électorale ou un tableau des mouvements, sélectionner le document souhaité puis éventuellement le scrutin concerné et enfin le format du document. Une notification vous sera adressée dans l'onglet Notifications dès que le document sera disponible. Le livrable sera également téléchargeable en bas de cette page.

- Liste arrêtée à J-20 avant le scrutin et tableaux des mouvements depuis la dernière liste
- Liste arrêtée en fin d'année (année sans scrutin)
- Tableau des mouvements depuis la dernière liste arrêtée
- Tableau des mouvements à J-5 avant le scrutin
- Liste d'émargement pour le scrutin
- Tableau des procurations pour le scrutin
- Propagande
- Liste des électeurs actifs

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : extraire les listes

Listes arrêtées associées à un scrutin ou établies en fin d'année (en l'absence de scrutin dans l'année)

- Elles listent, à la date d'arrêt des listes, tous les électeurs rattachés à la commune dans le REU et qui seront en capacité de voter à ce scrutin ;
- On ne peut demander qu'une seule extraction ;
- Périodes où l'arrêt des listes est possible :
 - en cas de scrutin, entre J-23 et J-7 avant le 1^{er} tour ;
 - en cas d'absence de scrutin dans l'année, entre le 6^{ème} vendredi précédant la fin d'année et la fin d'année.
- Format du livrable : *.csv* et *.pdf (par défaut) ou .csv*

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : extraire les listes

Tableaux des mouvements

- Établis par rapport à la dernière liste arrêtée : commandables à tout moment ;
- Tableau J-5 (lié à un scrutin) :
 - commandable une seule fois ;
 - correspond aux données au jour de la commande (entre J-6 du 1^{er} tour et J-1 du 2nd tour).
- Format du livrable : *.csv* et *.pdf (par défaut) ou .csv*

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : extraire les listes

Liste d'émargement

- Contient tous les électeurs rattachés à la commune dans le REU à la date de demande de production de la liste et qui seront en capacité de voter au scrutin ;
- Commandable à tout moment entre la date limite d'inscription et le second tour du scrutin.
- Format du livrable : *.csv* et *.pdf (par défaut) ou .csv*

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : extraire les listes

Tableau des procurations

- Contient toutes les procurations actives et valides pour le scrutin choisi ;
- Commandable à tout moment entre la date limite d'inscription et le second tour du scrutin.
- Format du livrable : *.csv* et *.pdf (par défaut)* ou *.csv*

Le portail commune : l'écran d'accueil

Fonctionnalité : extraire les listes

Liste pour la propagande

- Liste des électeurs pour envoi de la propagande ;
- Contient l'adresse de contact des électeurs ; si l'adresse de contact est vide, le fichier contient l'adresse de rattachement ;
- Commandable à tout moment.
- Au format .csv

Le portail commune : l'écran d'accueil

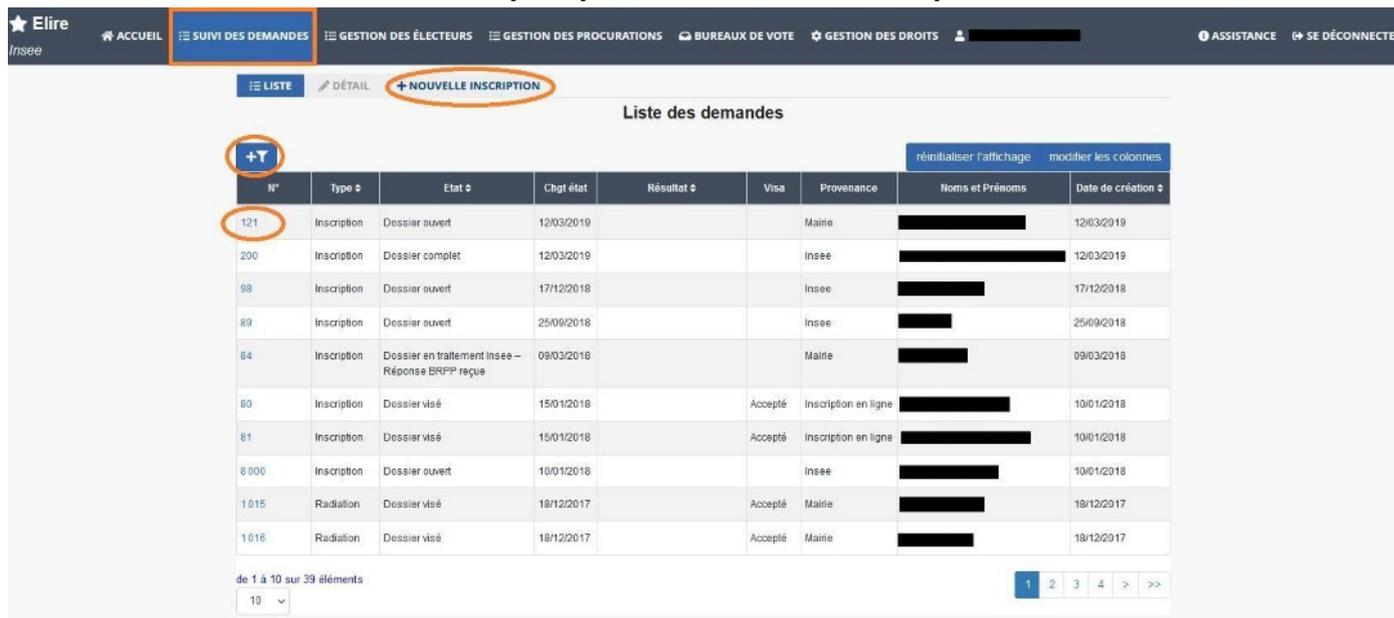
Fonctionnalité : extraire les listes

Liste des électeurs actifs

- Tous les électeurs inscrits dans la commune et ayant un rattachement actif au moment de la demande ;
- À fournir en cas de demande de consultation de la liste électorale ;
- Commandable à tout moment.
- Au format .csv

Le portail commune : le suivi des demandes

- Permet de constituer, instruire et valider une demande d'inscription.
- Permet de suivre les différentes étapes du traitement des demandes adressées par la commune au REU.
- Permet d'instruire les propositions d'inscriptions d'office.



Elire

ACCUEIL SUIVI DES DEMANDES GESTION DES ÉLECTEURS GESTION DES PROCURATIONS BUREAUX DE VOTE GESTION DES DROITS ASSISTANCE SE DÉCONNECTER

LISTE DÉTAIL + NOUVELLE INSCRIPTION

Liste des demandes

+ Y réinitialiser l'affichage modifier les colonnes

N°	Type	Etat	Chgt état	Résultat	Visa	Provenance	Noms et Prénoms	Date de création
121	Inscription	Dossier ouvert	12/03/2019			Mairie	[REDACTED]	12/03/2019
200	Inscription	Dossier complet	12/03/2019			Insee	[REDACTED]	12/03/2019
98	Inscription	Dossier ouvert	17/12/2018			Insee	[REDACTED]	17/12/2018
89	Inscription	Dossier ouvert	25/09/2018			Insee	[REDACTED]	25/09/2018
84	Inscription	Dossier en traitement Insee - Réponse BRPP reçue	09/03/2018			Mairie	[REDACTED]	09/03/2018
80	Inscription	Dossier visé	15/01/2018		Accepté	Inscription en ligne	[REDACTED]	10/01/2018
81	Inscription	Dossier visé	15/01/2018		Accepté	Inscription en ligne	[REDACTED]	10/01/2018
8 000	Inscription	Dossier ouvert	10/01/2018			Insee	[REDACTED]	10/01/2018
1 015	Radiation	Dossier visé	18/12/2017		Accepté	Mairie	[REDACTED]	18/12/2017
1 016	Radiation	Dossier visé	18/12/2017		Accepté	Mairie	[REDACTED]	18/12/2017

de 1 à 10 sur 39 éléments

1 2 3 4 > >>

10

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalités accessibles

- Créer une nouvelle inscription
- Traiter les demandes d'inscription et de radiation en cours

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : créer une nouvelle inscription

Cas d'une demande d'inscription faite en mairie ou reçue par courrier

Étape 1 : on renseigne l'état civil ou le NNE s'il est connu

=> l'inscription à partir du NNE permet de limiter les erreurs lors de la saisie de l'état civil

The screenshot shows the user interface of the 'Le portail commune' website. At the top, there is a navigation bar with several menu items: 'SUIVI DES DEMANDES', 'GESTION DES ÉLECTEURS', 'GESTION DES PROCURATIONS', 'BUREAUX DE VOTE', and 'GESTION DES DROITS'. Below this, there is a sub-navigation bar with 'LISTE', 'DÉTAIL', and '+ NOUVELLE INSCRIPTION' (the latter is circled in orange). The main content area is titled 'Étape 1/5 : état civil pour la recherche' and contains a 'Recherche de l'électeur' section. This section has two radio buttons: 'par numéro d'électeur' and 'par état civil' (which is selected). Below this, there is a note: 'Les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires. Indiquer tous les prénoms pour une meilleure identification de l'électeur.' The form includes fields for 'Nom *' (with a placeholder 'Nom de naissance ou nom d'usage'), 'Prénoms' (with a placeholder 'Prénoms'), 'Sexe *' (with radio buttons for 'M - Masculin' and 'F - Féminin'), and 'Date de naissance *' (with a date picker showing 'JJ / MM / AAAA'). At the bottom of the form, there are two buttons: 'Abandonner' and 'Suivant'.

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : créer une nouvelle inscription

Étape 2 : permet de vérifier si l'électeur est présent dans le REU

Etape 2/5 : résultat de la recherche

Récapitulatif de la recherche

Nom * [REDACTED] Prénoms [REDACTED]
Sexe * M - Masculin F - Féminin Date de naissance * 16 / 12 / 1942

Sélection de l'électeur

Sélectionner l'électeur correspondant ou la ligne « Aucun électeur ne correspond » puis cliquer sur Suivant.
Si le nom d'usage ne correspond pas exactement, vous pourrez le modifier par la suite.

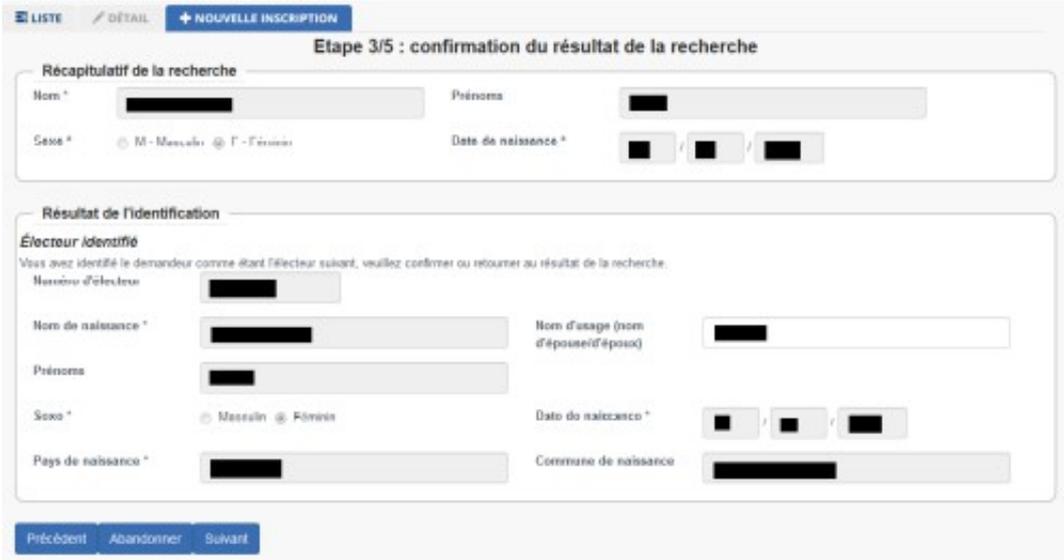
	Numero d'électeur	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénoms	Sexe	Date de naissance	Commune de nat...	Pays de naissance
<input checked="" type="radio"/>	13006	[REDACTED]		[REDACTED]	F	16/12/1942	Saint-Denis	FRANCE
<input type="radio"/>	Aucun électeur ne correspond							

Précédent Abandonner Suivant

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : créer une nouvelle inscription

Étape 3 : si '*aucun électeur ne correspond*' à l'étape 2, on doit renseigner le lieu de naissance. Sinon l'état civil est renseigné.



Etape 3/5 : confirmation du résultat de la recherche

Récapitulatif de la recherche

Nom * [REDACTED] Prénoms [REDACTED]

Sexe * M - Masculin F - Féminin Date de naissance * [REDACTED] / [REDACTED] / [REDACTED]

Résultat de l'identification

Électeur identifié

Vous avez identifié le demandeur comme étant l'électeur suivant, veuillez confirmer ou retourner au résultat de la recherche.

Numéro d'électeur [REDACTED]

Nom de naissance * [REDACTED] Nom d'usage (nom d'épouse/d'époux) [REDACTED]

Prénoms [REDACTED]

Sexe * Masculin Féminin Date de naissance * [REDACTED] / [REDACTED] / [REDACTED]

Pays de naissance * [REDACTED] Commune de naissance [REDACTED]

Précédent Abandonner Suivant

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : créer une nouvelle inscription

Étape 4 : on renseigne la date de la demande, le motif d'inscription, la nationalité et le type de liste

The screenshot shows a web form titled "Etape 4/5 : nature de l'inscription". It is divided into two main sections: "Récapitulatif état-civil" and "Sélection de la nature d'inscription".

Récapitulatif état-civil

- Noms d'électeur: [Redacted]
- Nom de naissance *: [Redacted]
- Prénoms: [Redacted]
- Date de naissance *: [Redacted]
- Pays de naissance *: [Redacted]
- Commune de naissance: [Redacted]
- Non d'usage (nom d'époux/épouse): [Redacted]

Sélection de la nature d'inscription

Veuillez renseigner les informations suivantes

Date demande: 12/10/2020 Motif: Inscription relative

Nationalité et liste d'inscription

Le demandeur est :

- de nationalité française et souhaite s'inscrire sur la liste principale
- de nationalité étrangère

[Redacted]

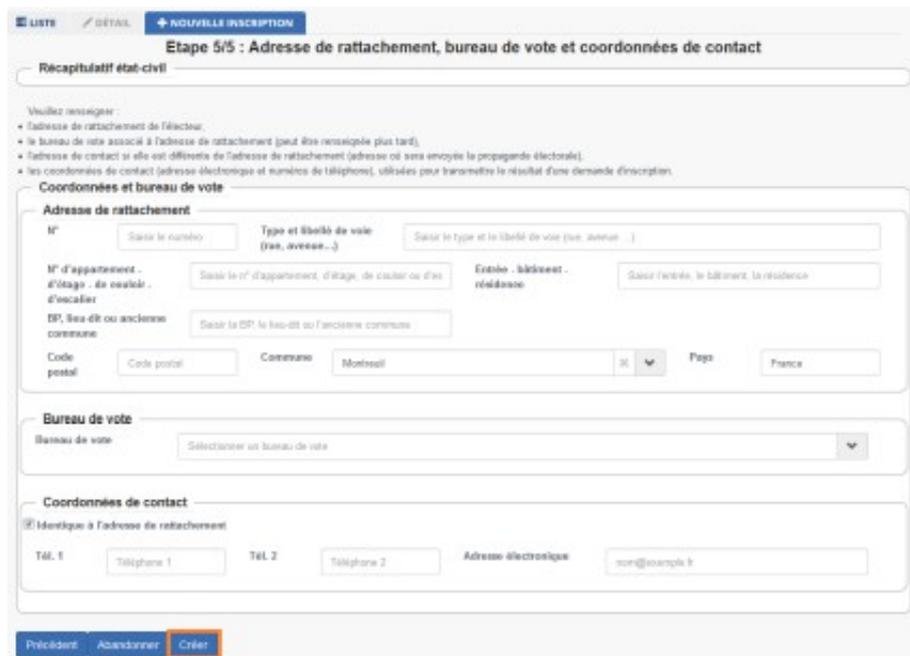
et souhaite s'inscrire sur les deux listes complémentaires municipale et européenne

Précédent Abandonner Suivant

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : créer une nouvelle inscription

Étape 5 : on renseigne l'adresse de rattachement, le bureau de vote et les coordonnées de contact



The screenshot shows a web form titled "Étape 5/5 : Adresse de rattachement, bureau de vote et coordonnées de contact". It includes a "Récapitulatif état-civil" field, a list of instructions, and several input sections: "Coordonnées et bureau de vote" with fields for "Adresse de rattachement" (N°, Type et libellé de vote, N° d'appartement, BP, Code postal, Commune, Pays) and "Bureau de vote" (Bureau de vote dropdown); and "Coordonnées de contact" with fields for "Tél. 1", "Tél. 2", and "Adresse électronique". At the bottom, there are buttons for "Précédent", "Abandonner", and "Créer".

En cliquant sur le bouton « Créer », on crée une demande à l'état « Dossier ouvert ».

N.B. : Toutes ces informations ainsi que la démonstration sont disponibles dans le tutoriel vidéo "La réception ou la saisie d'une demande d'inscription volontaire" dans l'espace documentaire des communes

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : traiter une demande d'inscription ou de radiation

Dans le détail de la demande, on retrouve l'état civil de la demande initiale :

Détail de la demande d'inscription n° 89

Informations sur la demande

Date demande: []

Nationalité: [] Type de liste: Liste principale

Motif: Proposition d'inscription d'office jeune Provenance: Iscas

Lieu de précédente inscription: []

Etat civil initial

Etat civil

Nom de naissance: [] Nom d'usage (avec d'épouse(e)/époux): [] Prénoms: []

Sexe: Masculin Féminin

Date de naissance: [] / [] / []

Commune de naissance: [] Pays de naissance: []

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : traiter une demande d'inscription ou de radiation

La commune traite ses dossiers de demande d'inscription et de radiation (différentes étapes) :

Pièces justificatives

Ajouter

Type	Libellé
Pas de pièces justificatives pour cette demande d'inscription !	

Le nombre de pièces justificatives est limité à 9 (2 Mo maximum par document)

Suivi de la demande

Etape	Date	Auteur
OLV - Dossier ouvert	25/09/2018	Syst REU

Commentaires

Date	Auteur	Commentaire
Aucun commentaire !		

Traitement par la mairie

Ajouter ici un commentaire...

Abandonner le dossier
 Mettre en Attente
 Déclarer le dossier complet

Valider

Traitement par la mairie

Ajouter ici un commentaire...

Abandonner le dossier
 Mettre en Attente
 Déclarer le dossier complet

Dossier complet reçu le

Valider

Traitement par la mairie

Ajouter ici un commentaire...

Valider l'instruction du dossier

Valider

Traitement par la mairie

Ajouter ici un commentaire...

Refuser l'instruction du dossier
 Accepter l'instruction du dossier

Date du visa du maire

Valider

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : traiter une demande d'inscription ou de radiation

demandes d'inscription

Etat de la demande	Informations modifiables	Possibilité de déclencher le passage à l'état
ouvert	oui	complet ou abandonné
complet	oui	instruit
instruit	oui	visé
visé	non	
en traitement insee	non	
clos	non	
abandonné	non	

demandes de radiation

Etat de la demande	Informations modifiables	Possibilité de déclencher le passage à l'état
ouvert	non	instruit ou abandonné
instruit	non	visé
visé	non	
en traitement insee	non	
clos	non	
abandonné	non	

Important :

La date de dossier complet est discriminante, elle est utilisée par le système pour définir si la demande d'inscription a été déposée dans les délais permettant à un électeur de participer à un scrutin donné.

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : traiter une demande d'inscription ou de radiation

Le système de gestion opère certains contrôles :

- identification de l'électeur
- vérification capacité électorale

Dans l'attente, la demande d'inscription est « en attente BRPP ».

Si le bureau de vote est renseigné lors de l'inscription, il lui sera attribué le numéro d'ordre suivant immédiatement le dernier numéro du bureau.

Si une demande d'inscription est renseignée avec une date de dossier complet postérieure à la date limite d'inscription (hors L30), elle sera en « Traitement Insee - Attente lendemain scrutin du JJ/MM/AAAA ».

N.B. : Toutes les informations sur le traitement de la demande d'inscription ainsi que la démonstration sont disponibles dans le tutoriel vidéo "Le traitement d'une demande d'inscription volontaire" dans l'espace documentaire des communes

Le portail commune : le suivi des demandes

Fonctionnalité : traiter une demande d'inscription ou de radiation

Inscriptions en ligne

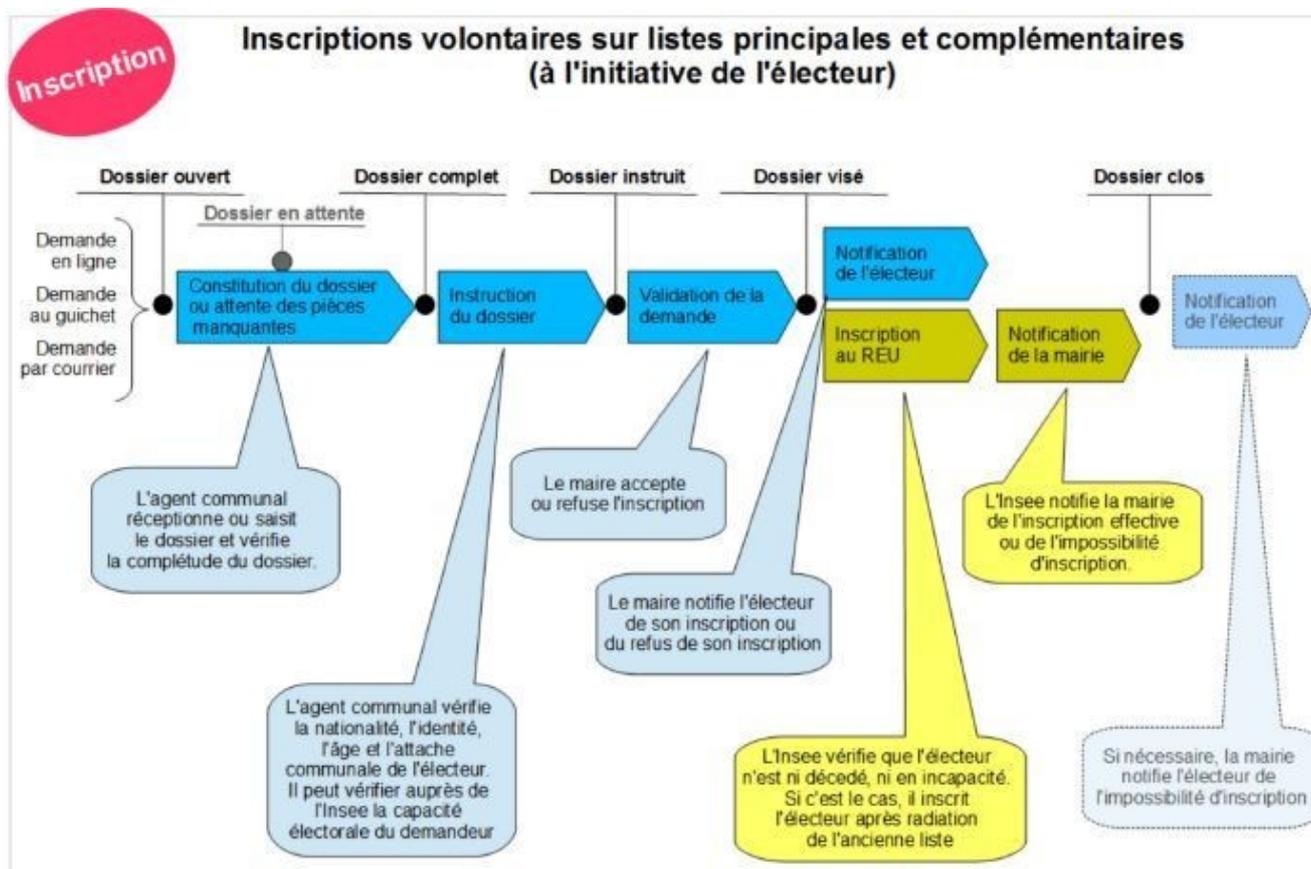
- Les demandes d'inscriptions déposées en ligne par l'utilisateur sont transformées par le système de gestion du REU en dossiers de demande d'inscription à l'état « ouvert ».
La mairie doit alors instruire ce dossier en faisant les vérifications d'usage (état civil, rattachement) à l'aide des pièces justificatives.

Inscriptions d'office

- Les inscriptions d'office des jeunes majeurs et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française s'appliquent d'emblée si l'Insee parvient à identifier l'électeur.
- Dans le cas contraire, le système de gestion du REU crée une proposition d'inscription d'office qui se présente comme une demande d'inscription à l'état « ouvert ». **La mairie doit alors instruire ce dossier en faisant les vérifications d'usage** (état civil, rattachement).

Le portail commune : le suivi des demandes

En résumé :



Le portail commune : la gestion des électeurs

Fonctionnalités accessibles

- Afficher la liste des électeurs
- Consulter/modifier les données d'un électeur
- Radier un électeur

Le portail commune : la gestion des électeurs

Fonctionnalité : afficher la liste des électeurs

The screenshot shows the 'Elire' portal interface. The top navigation bar includes 'ACCUEIL', 'SUIVI DES DEMANDES', 'GESTION DES ÉLECTEURS' (highlighted with an orange box), 'GESTION DES PROCURATIONS', 'BUREAUX DE VOTE', 'GESTION DES DROITS', and user profile. Below the navigation, there are tabs for 'LISTE' and 'DÉTAIL'. The main heading is 'Liste des électeurs inscrits sur la liste principale'. A '+Y' button is circled in orange. Below the heading are buttons for 'Radier 0 électeur' and 'Affecter 0 électeur à un bureau de vote'. A toolbar contains 'csv', 'réinitialiser l'affichage', and 'modifier les colonnes'. The table below has columns for 'N° Électeur', 'Catégorie d'électeurs', 'Nom de naissance (Nom d'usage)', 'Prénoms', 'Sexe', 'Date de Naissance', 'Bureau de vote', 'Radiation en cours', 'Nb procurations en cours en tant que mandant', and 'Nb procurations en cours en tant que mandataire dans la commune'. The first row is circled in orange, showing N° 72, Actif, [redacted], [redacted], F, 27/07/1999, Sans bureau de vote, 1020. The bottom of the page shows 'de 1 à 10 sur 34 éléments' and a pagination control with '10' selected.

N° Électeur	Catégorie d'électeurs	Nom de naissance (Nom d'usage)	Prénoms	Sexe	Date de Naissance	Bureau de vote	Radiation en cours	Nb procurations en cours en tant que mandant	Nb procurations en cours en tant que mandataire dans la commune
72	Actif	[redacted]	[redacted]	F	27/07/1999	Sans bureau de vote	1020		
504	Actif	[redacted]	[redacted]	F	18/08/1985	Sans bureau de vote			
105	Inactif	[redacted]	[redacted]	F	23/07/2001	Sans bureau de vote			
500	Actif	[redacted]	[redacted]	M	18/08/2002	Sans bureau de vote			
4155	Actif	[redacted]	[redacted]	M	04/04/1944	Sans bureau de vote			
4151	Actif	[redacted]	[redacted]	F	02/02/1982	Sans bureau de vote			
4154	Actif	[redacted]	[redacted]	F	03/03/1963	Sans bureau de vote			
43	Inactif	[redacted]	[redacted]	M	01/09/1999	M0001 - Bureau qu...			
12006	Actif	[redacted]	[redacted]	M	00/00/2000	M0001 - Bureau qu...			
12002	Actif	[redacted]	[redacted]	M	11/11/1991	M0003 - Bureau du...			

Le portail commune : la gestion des électeurs

Fonctionnalité : consulter/modifier les données d'un électeur

En cliquant sur un numéro d'électeur on accède au détail électeur :

Elire

ACCUEIL | SUIVI DES DEMANDES | GESTION DES ÉLECTEURS | GESTION DES PROCURATIONS | BUREAUX DE VOTE | GESTION DES DROITS | ASSISTANCE | SE DÉCONNECTER

LISTE / DÉTAIL

Détail de l'électeur n° [REDACTED]

Etat civil

L'électeur est identifié sous le numéro [REDACTED]

Nom de naissance [REDACTED] Nom d'usage (nom d'épouse/d'époux) [REDACTED]

Prénoms [REDACTED]

Sexe M - Masculin F - Féminin Date de naissance [REDACTED] / [REDACTED] / [REDACTED]

Localité de naissance [REDACTED] Pays de naissance [REDACTED]

Nationalité [REDACTED]

Situation électorale dans la commune de [REDACTED]

L'électeur est inscrit sur la Liste principale depuis le 01/01/2019 sous le motif inscription pour initialisation du répertoire

Bureau de vote

L'électeur est affecté au bureau de vote [REDACTED] À renseigner [REDACTED]

N° [REDACTED] Type et libellé de vote [REDACTED] (rue, avenue...)

N° d'appartement - d'étage - de couloir - d'escalier [REDACTED] Entrée - bâtiment - résidence [REDACTED]

BP, lieu-dit ou ancienne commune [REDACTED]

Avec le numéro d'ordre [REDACTED] pour la LP [REDACTED]

Possibilité de modifier :

- nom d'usage
- nationalité pour les ressortissants de l'UE
- adresse de rattachement
- bureau de vote
- coordonnées de contact

Le portail commune : la gestion des électeurs

Fonctionnalité : radier un électeur

The screenshot displays the 'Elire' portal interface. A modal window titled 'Demande de radiation' is open, allowing a user to request the removal of a voter. The modal contains the following fields:

- Type de liste ***: A dropdown menu with 'Liste principale' selected.
- Motif ***: A dropdown menu with 'MAI - Radiation pour perte d'attache communale ou consulaire' selected.
- Commentaire**: A text input field with the placeholder 'Renseigner un commentaire'.

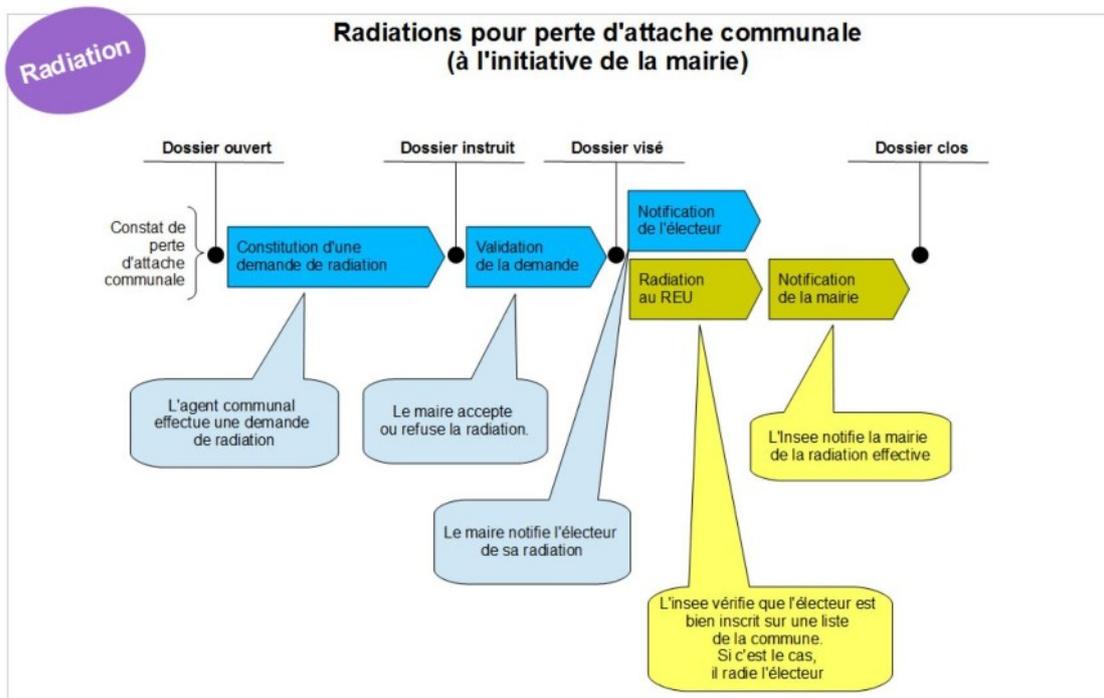
At the bottom of the modal are two buttons: 'Créer 1 demande(s) de radiation' and 'Annuler'.

In the background, a table of voters is visible. The 'Radier 1 électeur' button is circled in orange. The table has columns for 'N° Électeur', 'Statut', 'Commune', 'Nom', 'Sexe', 'Date de naissance', and 'Adresse'. The row for voter '10 018' is highlighted with a blue selection bar.

N° Électeur	Statut	Commune	Nom	Sexe	Date de naissance	Adresse
<input checked="" type="checkbox"/> 10 018	Actif	COULAUD (COULAUD)	Jamal	M	13/01/1962	101 - École Molière
<input type="checkbox"/> 10 042						
<input type="checkbox"/> 10 016						
<input type="checkbox"/> 10 038						

Le portail commune : la gestion des électeurs

Fonctionnalité : radier un électeur



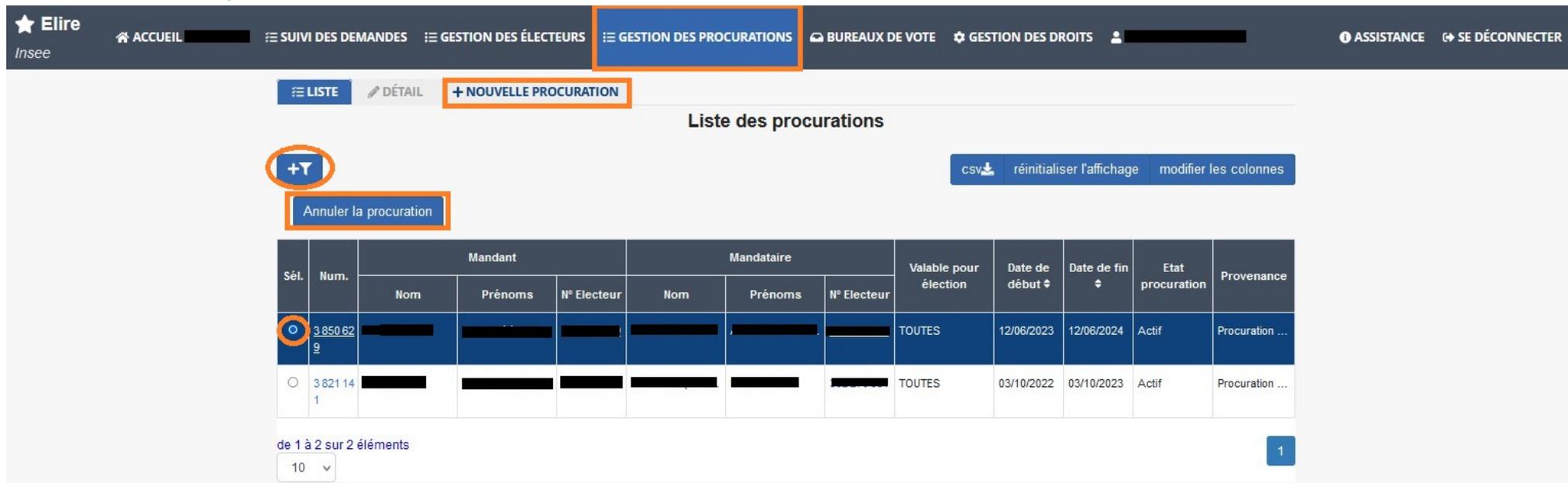
Le système de gestion du REU :

- vérifie que l'électeur est bien inscrit sur une liste de la commune. Si c'est le cas il radie l'électeur.
- notifie la mairie de la radiation effective.

N.B. : Le dossier de demande de radiation est accessible par l'onglet « suivi des demandes ».

Le portail commune : la gestion des procurations

Permet d'afficher la liste des procurations, de les filtrer en fonction de leurs caractéristiques, d'en obtenir le détail, d'en saisir une nouvelle ou d'en annuler une déjà existante.



Elire Insee

ACCUEIL SUIVI DES DEMANDES GESTION DES ÉLECTEURS **GESTION DES PROCURATIONS** BUREAUX DE VOTE GESTION DES DROITS ASSISTANCE SE DÉCONNECTER

LISTE DÉTAIL **+ NOUVELLE PROCURACION**

Liste des procurations

+Y réinitialiser l'affichage modifier les colonnes

Annuler la procuracion

Sél.	Num.	Mandant			Mandataire			Valable pour élection	Date de début	Date de fin	Etat procuracion	Provenance
		Nom	Prénoms	N° Electeur	Nom	Prénoms	N° Electeur					
<input checked="" type="radio"/>	3 850 629							TOUTES	12/06/2023	12/06/2024	Actif	Procuracion ...
<input type="radio"/>	3 821 141							TOUTES	03/10/2022	03/10/2023	Actif	Procuracion ...

de 1 à 2 sur 2 éléments

10

1

Le portail commune : la gestion des procurations

Fonctionnalités accessibles

- Créer une nouvelle procuration (Cerfa)
- Annuler une procuration existante (Cerfa)
- Consulter la liste des procurations et leurs détails (Cerfa et en ligne)

N.B. : Un tutoriel vidéo sur les fonctionnalités procurations dans le REU est disponible dans l'espace documentaire des communes.

Le portail commune : la gestion des procurations

Fonctionnalité : créer une nouvelle procuration reçue par Cerfa

★ Elire
Insee

ACCUEIL SUIVI DES DEMANDES GESTION DES ÉLECTEURS **GESTION DES PROCURATIONS** BUREAUX DE VOTE ASSISTANCE

LISTE DÉTAIL **+ NOUVELLE PROCURATION**

Etape 1/2 : Saisie des informations

Saisie des informations

Numéro d'électeur du mandant * Saisir le numéro d'électeur Recherche numéro d'électeur

Numéro d'électeur du mandataire * Saisir le numéro d'électeur Recherche numéro d'électeur

Date de début de validité * JJ/MM/AAAA Date de fin de validité * JJ/MM/AAAA

Informations du récépissé

Autorité d'établissement * Sélectionner l'autorité d'établissement

Nom et prénom de l'autorité * Saisir les nom et prénom de l'autorité

Date d'établissement * JJ/MM/AAAA

Lieu d'établissement * France Etranger France * Saisir le lieu établissement

Abandonner Suivant

Étape 1 : on renseigne les numéros d'électeur des mandant et mandataire, ainsi que les dates de validité de la procuration et les informations sur l'autorité d'établissement indiqués sur le Cerfa

possibilité de rechercher le numéro d'électeur à partir de l'état civil

Le portail commune : la gestion des procurations

Fonctionnalité : créer une nouvelle procuration reçue par Cerfa

Elire insee

ACCUEIL SUIVI DES DEMANDES GESTION DES ÉLECTEURS **GESTION DES PROCURATIONS** BUREAUX DE VOTE ASSISTANCE

LISTE DÉTAIL **+ NOUVELLE PROCURATION**

Etape 2/2 : Vérification de l'état civil

Saisie des informations

Numéro d'électeur du mandant * [REDACTED]

Numéro d'électeur du mandataire * [REDACTED] [Modifier les numéros d'électeur](#)

Date de début de validité * 12/07/2023 Date de fin de validité * 12/08/2023

Informations du récépissé

Autorité d'établissement * Gendarmerie Nationale

Nom et prénom de l'autorité * ARRIBAS José

Date d'établissement * 12/07/2023

Lieu d'établissement * France Etranger France * Nantes (com44109)

Mandant

N° d'électeur	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénoms	Sexe	Date de naissance	Localité de naissance	Pays de naissance
[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]	F	01/01/1956		ALGÈRE

Mandataire

N° d'électeur	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénoms	Sexe	Date de naissance	Localité de naissance	Pays de naissance
[REDACTED]	[REDACTED]		[REDACTED]	M	03/03/1938	Paris 12e Arrondissement	FRANCE

Précédent Abandonner Créer

Étape 2 : le REU affiche l'état civil correspondant aux numéros d'électeurs, pour vérification.

En cliquant sur 'Créer', les contrôles automatiques sont déclenchés. La procuration est créée si les conditions sont réunies.

Sinon, un message d'erreur s'affiche, indiquant la nature de l'erreur.

Le portail commune : la gestion des procurations

Fonctionnalité : annuler une procuration

Après avoir filtré les procurations, sélectionner celle qui est à annuler et cliquer sur 'Annuler la procuration'. La fonction est également accessible depuis le détail de la procuration.

★ Elire
Insee

ACCUEIL SUIVI DES DEMANDES GESTION DES ÉLECTEURS **GESTION DES PROCURATIONS** BUREAUX DE VOTE ASSISTANCE

LISTE DÉTAIL + NOUVELLE PROCURATION

Liste des procurations

+Y csv réinitialiser l'affichage modifier les colonnes

Annuler la procuration

Sél.	Num.	Mandant			Mandataire			Valable pour élection	Date de début ↕	Date de fin ↕	Etat procuration	Provenance
		Nom	Prénoms	N° Electeur	Nom	Prénoms	N° Electeur					
<input checked="" type="radio"/>	49							EUR	24/07/2...	02/08/...	Actif	Mairie
<input type="radio"/>	37							MUN_EUR	28/06/2...	23/07/...	Actif	Mairie

de 1 à 2 sur 2 éléments

10

1



La fenêtre d'annulation permet ensuite de saisir les informations du Cerfa et de confirmer.

Demande d'annulation de procuration

Vous avez sélectionné une procuration à annuler.
Merci de saisir les informations ci-dessous puis cliquer sur Confirmer pour annuler la procuration n°49.
Cette action est définitive.

Autorité d'établissement *

Nom et prénom de l'autorité*

Date d'établissement *

Lieu d'établissement * France Etranger France *

Confirmer Annuler

Le portail commune : la gestion des procurations

Fonctionnalité : consulter le détail d'une procuration

Quand on sélectionne une procuration dans la liste, on peut accéder au détail en cliquant sur son numéro

Elire | ACCUEIL | SUIVI DES DEMANDES | GESTION DES ÉLECTEURS | **GESTION DES PROCURATIONS** | BUREAUX DE VOTE | ASSISTANCE

LISTE | DÉTAIL | NOUVELLE PROCURATION

Détail de la procuration n° 40

[Annuler la procuration](#)

Etat de la procuration

La procuration est valide du 24/07/2023 au 02/08/2023 pour les types de scrutin suivants:

- présidentiel
- législatif
- départemental
- européen
- municipal
- départemental
- régional
- métropolitain

Informations sur la création de procuration

Date de début de validité: 24/07/2023 | Date de fin de validité: 02/08/2023

Provenance: Marie | Type de localisation: Etranger

Informations du récépissé

Autorité d'établissement: [redacted] | Nom et prénom de l'autorité: [redacted]

Date d'établissement: [redacted] | Lieu d'établissement: [redacted]

Informations techniques

Date de saisie: [redacted] | Auteur de la saisie: [redacted] | Date de dernière modification: [redacted]

Informations sur le Mandant

Numéro d'électeur: [redacted] | Dernier type de liste: Liste principale

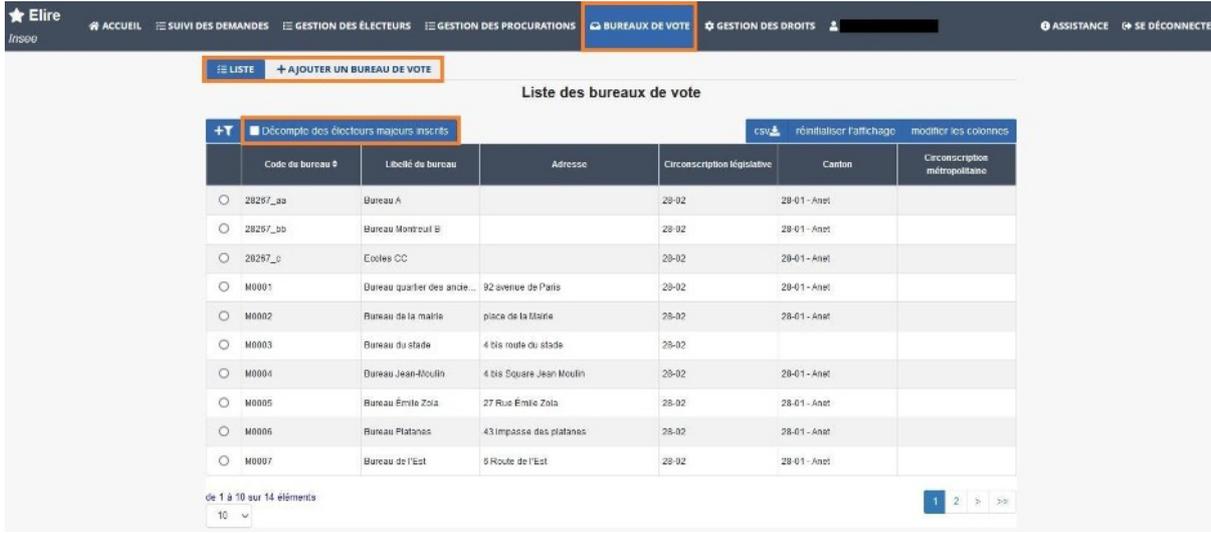
Cela permet de visualiser l'ensemble des caractéristiques d'une procuration :

- période de validité
- type de scrutin
- provenance
- autorité, date et lieu d'établissement
- date et auteur de la saisie
- informations sur le mandant et le mandataire

Le portail commune : les bureaux de vote

- Permet de gérer le référentiel des bureaux de vote et de renuméroter tous les électeurs d'un bureau par ordre alphabétique.

Fonctionnalité : gérer les bureaux de vote
 Fonctionnalité : renuméroter les électeurs



Elire

ACCUEIL | SUIVI DES DEMANDES | GESTION DES ÉLECTEURS | GESTION DES PROCURATIONS | **BUREAUX DE VOTE** | GESTION DES DROITS | ASSISTANCE | SE DÉCONNECTER

LISTE + AJOUTER UN BUREAU DE VOTE

Liste des bureaux de vote

+ Décompte des électeurs majeurs inscrits csv réinitialiser l'affichage modifier les colonnes

	Code de bureau	Libellé de bureau	Adresse	Circonscription législative	Canton	Circonscription métropolitaine
<input type="radio"/>	28287_aa	Bureau A		28-02	28-01 - Anet	
<input type="radio"/>	28287_bb	Bureau Monzeau B		28-02	28-01 - Anet	
<input type="radio"/>	28287_c	Ecole CC		28-02	28-01 - Anet	
<input type="radio"/>	M0001	Bureau quartier des ande...	92 avenue de Paris	28-02	28-01 - Anet	
<input type="radio"/>	M0002	Bureau de la mairie	place de la Mairie	28-02	28-01 - Anet	
<input type="radio"/>	M0003	Bureau du stade	4 bis route du stade	28-02		
<input type="radio"/>	M0004	Bureau Jean-Moulin	4 bis Square Jean Moulin	28-02	28-01 - Anet	
<input type="radio"/>	M0005	Bureau Émile Zola	27 Rue Émile Zola	28-02	28-01 - Anet	
<input type="radio"/>	M0006	Bureau Platanes	43 Impasse des platanes	28-02	28-01 - Anet	
<input type="radio"/>	M0007	Bureau de l'Est	6 Route de l'Est	28-02	28-01 - Anet	

de 1 à 10 sur 14 éléments

1 2 > >>

Le portail commune : les bureaux de vote

Fonctionnalité : gérer les bureaux de vote

- Liste des bureaux renseignés dans le REU avec adresse, canton et circonscriptions de rattachement
- Possibilité de filtrer sur code du bureau, libellé du bureau, circonscriptions, canton
- Possibilité d'exporter au format `.csv`
- Le bouton "Décompte des électeurs inscrits" permet d'afficher le nombre d'électeurs par bureau

Le portail commune : les bureaux de vote

Fonctionnalité : gérer les bureaux de vote

- Après avoir sélectionné un bureau, possibilité de modifier ses caractéristiques (code, adresse, circonscriptions, canton) ou de le supprimer (si aucun électeur n'y est rattaché)
- Possibilité d'ajouter un bureau de vote

The screenshot shows a web form titled '+ AJOUTER UN BUREAU DE VOTE'. At the top left, there is a 'LISTE' icon and a '+ AJOUTER UN BUREAU DE VOTE' button. Below the title, there is a message: 'Vous souhaitez créer un bureau de vote. Les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires'. The form contains several fields:

- Circonscription législative ***: Sélectionner la circonscription législative (dropdown menu)
- Canton**: Sélectionner le canton (dropdown menu)
- Circonscription métropolitaine**: Sélectionner la circonscription métropolitaine (dropdown menu)
- Code ***: Saisir le code (8 caractères maximum) (text input)
- Libellé ***: Saisir le libellé (text input)
- N°**: Saisir le numéro (text input)
- Type et libellé de voie (rue, avenue...)**: Saisir le type et libellé de voie (rue, avenue...)
- N° d'appartement - d'étage - de couloir - d'escalier**: Saisir le n° d'appartement, d'étage, de couloir ou d'escalier (text input)
- Entrée - bâtiment - résidence**: Saisir l'entrée, le bâtiment, la résidence (text input)
- BP, lieu-dit ou ancienne commune**: Saisir la BP, le lieu-dit ou l'ancienne commune (text input)
- Code Postal**: Saisir le code postal (text input)
- Commune**: Saisir la commune (text input)
- Pays**: Saisir le pays (text input)

At the bottom of the form, there are two buttons: 'Ajouter' and 'Annuler'.

Le portail commune : les bureaux de vote

Fonctionnalité : renuméroter les électeurs

Permet de réordonner tous les électeurs au sein d'un bureau de vote dans l'ordre alphabétique et redéfinir le numéro d'ordre des électeurs

Vous souhaitez modifier les informations d'un bureau de vote. Les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires.

Circonscription législative * [] Canton []

Circonscription métropolitaine [Sélectionner la circonscription métropolitaine]

Codo * [] Libellé * Bureau 1

N° [] Saisir le numéro Type et libellé de vote (rue, avenue...) []

N° d'appartement - d'étage - de couloir - d'escalier []

Entrée - bâtiment - résidence [Saisir l'entrée, le bâtiment, la résidence]

BP, lieu-dit ou ancienne commune [Saisir la BP, le lieu-dit ou l'ancienne commune]

Code Postal [] Commune []

Pays FRANCE

[Modifier le bureau] [Renuméroter les électeurs dans le bureau de vote] [Supprimer le bureau] [Annuler]



En cas d'utilisation de cette fonction, un message de confirmation s'affiche pour alerter sur les conséquences d'une renumérotation, notamment pour les cartes électorales.

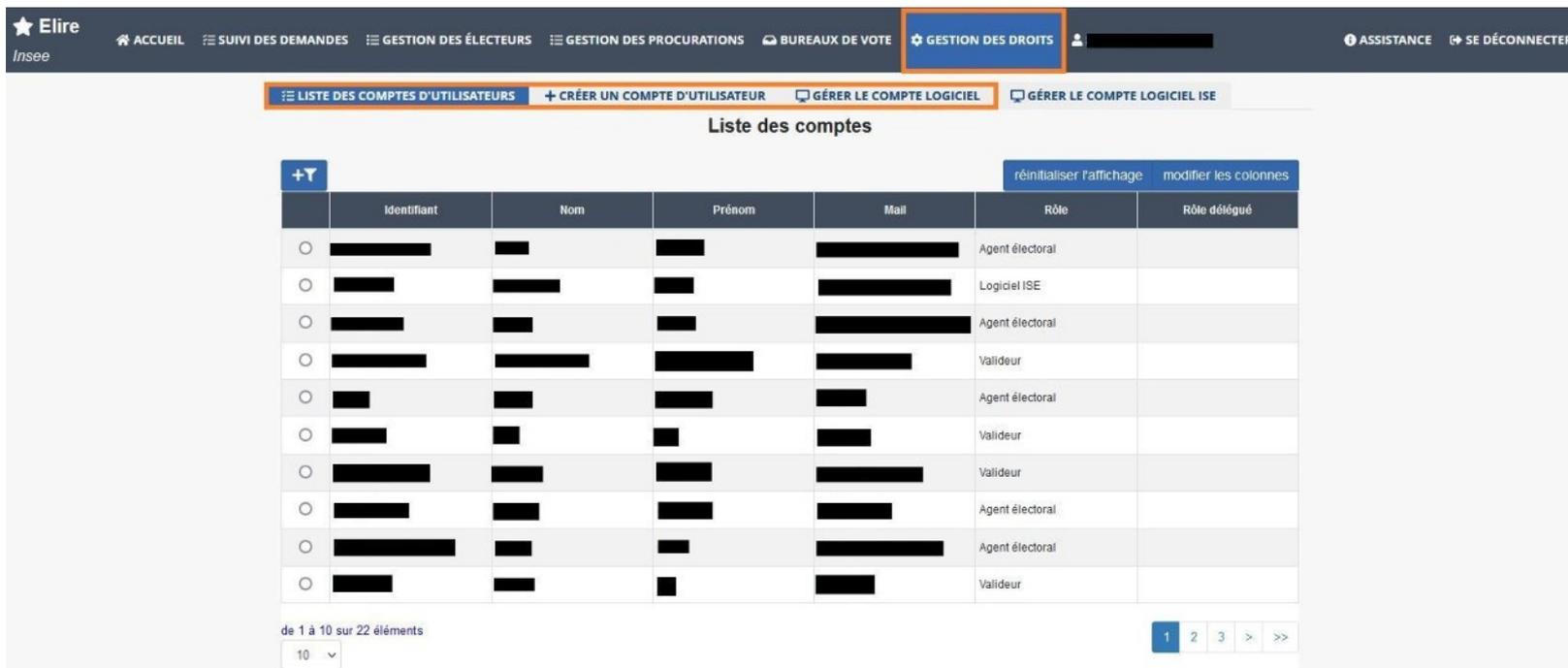
Confirmer la renumérotation des électeurs du bureau de vote

Vous allez renuméroter les électeurs de ce bureau de vote pour les listes principale, complémentaires municipale et européenne. La numérotation précédente sera alors perdue. La nouvelle numérotation sera différente de celle indiquée sur les cartes électorales. Pour éviter ces divergences, les cartes électorales devront être ré-éditées.

[Confirmer] [Annuler]

Le portail commune : la gestion des droits

Fonctionnalité : gérer les droits utilisateurs (accessible uniquement dans le portail Elire)



The screenshot shows the 'Gestion des droits' (Manage rights) page in the Elire portal. The top navigation bar includes 'ACCUEIL', 'SUIVI DES DEMANDES', 'GESTION DES ÉLECTEURS', 'GESTION DES PROCURATIONS', 'BUREAUX DE VOTE', 'GESTION DES DROITS' (highlighted), and 'ASSISTANCE' / 'SE DÉCONNECTER'. Below the navigation bar, there are three sub-menus: 'LISTE DES COMPTES D'UTILISATEURS' (highlighted), '+ CRÉER UN COMPTE D'UTILISATEUR', and 'GÉRER LE COMPTE LOGICIEL'. The main content area is titled 'Liste des comptes' and contains a table of users. The table has columns for 'Identifiant', 'Nom', 'Prénom', 'Mail', 'Rôle', and 'Rôle délégué'. There are 10 rows of data, each with a radio button in the first column. The roles listed are 'Agent électoral', 'Logiciel ISE', and 'Valideur'. At the bottom of the table, there is a pagination control showing 'de 1 à 10 sur 22 éléments' and a dropdown menu set to '10'. There are also buttons for 'réinitialiser l'affichage' and 'modifier les colonnes'.

	Identifiant	Nom	Prénom	Mail	Rôle	Rôle délégué
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Agent électoral	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Logiciel ISE	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Agent électoral	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Valideur	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Agent électoral	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Valideur	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Valideur	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Agent électoral	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Agent électoral	
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Valideur	

Le portail commune : la gestion des droits

Fonctionnalité : gérer les droits utilisateurs (accessible uniquement dans le portail Elire)



Les différents rôles :

- valideur : accès à toutes fonctionnalités
- responsable électoral : tout sauf viser les dossiers de demande et commander des livrables
- agent électoral : tout sauf viser les dossiers de demande, gérer les comptes utilisateurs et commander des livrables
- membre commission de contrôle : accès données en lecture uniquement

Le portail commune : la gestion des droits

Fonctionnalité : gérer les droits utilisateurs (accessible uniquement dans le portail Elire)

- Il ne peut pas y avoir plusieurs utilisateurs avec la même adresse mail.
- Les rôles peuvent être délégués.
Seul un rôle détenu en propre peut être délégué à un autre utilisateur.
- La commune peut créer, régénérer ou supprimer un compte logiciel (permet au logiciel éditeur d'accéder au contenu du REU) : à faire en lien avec l'éditeur de logiciel.
- Pour modifier le compte « valideur », la commune doit contacter la préfecture.

Le portail commune : la gestion des droits

Modifier/supprimer un compte valideur (à faire par la préfecture)

- Les utilisateurs préfecture ont les droits pour modifier/supprimer un compte valideur

Pour cela, sélectionner le compte

Seuls les champs 'Nom', 'Prénom' et rôle à attribuer sont modifiables.

Le champ 'Identifiant' (champ grisé) n'est pas modifiable. Si c'est sur ce champ que la modification doit porter, il faut supprimer le compte et en recréer un nouveau.

LISTE DES COMPTES D'UTILISATEURS + CRÉER UN COMPTE D'UTILISATEUR GÉRER LE COMPTE LOGICIEL

Liste des comptes

réinitialiser l'affichage modifier les colonnes

	Identifiant	Nom	Prénom	Mail	Rôle	Rôle délégué
<input type="radio"/>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	Valideur	

de 1 à 1 sur 1 élément

10

Identifiant [REDACTED]

Nom [REDACTED]

Prénom [REDACTED]

Souhaitez-vous modifier le rôle attribué à [REDACTED] ? Valideur

Modifier le compte Supprimer le compte

Merci de votre attention !
